

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2021-2022

Séance plénière du vendredi 1er octobre 2021

Compte rendu

Sommaire

•	LA SANTÉ MENTALE ET LE SANS-ABRISME
	de M. Mohamed Ouriaghli
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé
	(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli, M. David Weytsman, Mme Farida Tahar, Mme Nicole Nketo Bomele et M. Alain Maron, ministre)
•	LA HUITIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DES AIDANTS PROCHES
	de M. Jamal Ikazban
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale
	(Orateurs : M. Jamal Ikazban, M. Jonathan de Patoul, M. David Weytsman et M. Alain Maron, ministre)
QI	UESTIONS ORALES
•	LE SUIVI DE LA CIM SANTÉ PUBLIQUE DÉFINISSANT LES THÈMES PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES
	de M. Christophe De Beukelaer
	à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
	(Orateurs : M. Christophe De Beukelaer et M. Alain Maron, ministre)
•	LA PRÉVENTION AUX ACCIDENTS CARDIOVASCULAIRES
	de M. Jonathan de Patoul
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
	(Orateurs : M. Jonathan de Patoul et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	LE LABEL ALLAITEMENT « FRIENDLY »
	de Mme Nicole Nketo Bomele
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille
	(Oratrices : Mme Nicole Nketo Bomele et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	LE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE LIÉ À L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DE SOMNIFÈRES
	de M. Jamal Ikazban
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
	et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
	(Orateurs : M. Jamal Ikazban et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	L'ART POUR SOIGNER LES BRUXELLOISES ET LES BRUXELLOIS
	de M. Mohamed Ouriaghli
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
	et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
	(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	DES ÉCOLES MOINS ÉNERGIVORES
	de Mme Aurélie Czekalski
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
	(Orateurs : Mme Aurélie Czekalski et M. Rudi Vervoort, ministre)

•	LA RENTRÉE ACADÉMIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre)	19
•	LES 100 ANS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	
	de M. Pierre-Yves Lux	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : M. Pierre-Yves Lux et M. Rudi Vervoort, ministre)	20
•	L'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DE L'ALTERNANCE À BRUXELLES ET DES CONCERTATIONS ENTRE ENTITÉS FRANCOPHONES	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Bernard Clerfayt, ministre)	21
•	LES MESURES MISES EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE D'ANALPHABÉTISATION	
	de Mme Gladys Kazadi	
	à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale	
	(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteure)	22
Ql	JESTION D'ACTUALITÉ	
•	LA FÉMINISATION DES FONCTIONS PUBLIQUES ET L'ÉCRITURE INCLUSIVE	
	de Mme Delphine Chabbert	
	à Mme Barbara Trachte, ministre en charge de la Fonction publique	
	(Oratrices : Mme Delphine Chabbert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	22
CL	.ÔTURE	23

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 14h04.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 30 septembre 2021 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Céline Fremault Mme Nadia El Yousfi, Mme Stéphanie Koplowicz et M. Emin Ozkara ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 24 septembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 1^{er} octobre 2021.

À la demande de l'auteure, la question orale de Mme Kazadi concernant les mesures en place pour lutter contre le phénomène d'analphabétisme est transformée en question écrite

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE CODE VESTIMENTAIRE DANS LES RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Interpellation de Mme Delphine Chabbert

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Delphine Chabbert (PS).- Outre la Covid-19 et la vaccination, le code vestimentaire à l'école était le grand sujet de discussion de cette rentrée scolaire dans toutes les réunions avec les parents, dans les cours de récréation et même dans les salles de professeurs. Nos débats politiques n'y échappent pas, parce que la question est aussi politique.

Nos jeunes s'intéressent particulièrement à cette question. Il y a un peu plus d'un an, ils se sont organisés en France pour former le mouvement « #lundi14septembre », qui compte beaucoup de filles. Il s'est par la suite développé chez nous en Belgique.

Ces jeunes filles et garçons en ont assez et ils le disent. Les filles, surtout, refusent désormais les remarques sexistes sur le style vestimentaire, qu'elles émanent des adultes qui les encadrent dans les écoles ou des autres jeunes.

Il faut dire que des jeunes filles ont dû rentrer se changer aux motifs que « ta jupe est courte, on voit tes genoux », « tu vas distraire les garçons » (sans doute le plus insupportable), « c'est trop provocant ». Une jeune étudiante a déclaré : « On m'a dit que ma tenue était provocante et qu'elle n'était pas appropriée à l'école ! ». Pourtant, elle portait simplement une robe avec des fines bretelles. Et tout cela en 2021. On croit rêver ! De même, les garçons se plaignent d'être refoulés à l'entrée des écoles quand ils portent un short alors qu'il fait très chaud.

En Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement à Bruxelles, le Comité des élèves francophones s'est mobilisé autour du mouvement « #lundi14septembre » : « Le vêtement n'a pas de genre et n'est en aucun cas synonyme d'invitation quelconque ou de provocation. Aucun vêtement n'a la force d'être un obstacle à l'éducation ou l'apprentissage de qui que ce soit. »

Les membres de ce Comité ont formulé une série de recommandations :

- fixer des critères clairs et objectifs sur ce qui est autorisé ou pas, ainsi que justifier et expliquer les éventuelles interdictions;
- associer les élèves à la rédaction des règles en matière vestimentaire et déterminer, avec l'ensemble du personnel éducatif, les tenues autorisées ou pas à l'école;
- les écoles citoyennes, les différents acteurs de l'école et les élèves seront formés à lutter contre le sexisme et toute forme de discrimination.

Connaissez-vous le mouvement « #lundi14septembre » ? Dans l'affirmative, le soutenez-vous ?

Les écoles de la Commission communautaire française travaillent-elles à la révision de leur règlement d'ordre intérieur (ROI), notamment le point relatif aux tenues vestimentaires? Dans l'affirmative, adoptent-elles une approche de genre et de lutte contre les comportements sexistes?

Des discriminations sexistes à l'égard de la tenue vestimentaire des jeunes filles sont-elles constatées dans les écoles de la Commission communautaire française ?

Votre administration apporte-t-elle une aide aux écoles qui voudraient revoir leur ROI ?

Avez-vous des contacts avec les organisations de jeunesse représentatives des élèves francophones à ce sujet ?

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- Je suis heureuse de retrouver notre hémicycle, car ce retour témoigne de ce que la pandémie bat en retraite.

Je remercie Mme Chabbert pour sa question, dont l'objet rejoint celui des questions que j'ai moi-même déposées à deux reprises, mais qui se sont heurtées à une fin de non-recevoir. Je vous concède que la responsabilité m'en incombe, puisque je n'avais pas suivi les consignes de notre Parlement.

Ce sujet a animé nos débats au cours des deux dernières années. À chaque rentrée scolaire ou au premier rayon de soleil avant l'été, quand les premières chaleurs se font sentir, il revient sur la table.

Plusieurs mouvements de protestation se sont fait jour, certains sur les réseaux sociaux, d'autres dans la rue. En juin dernier, le Conseil des élèves francophones a organisé une manifestation devant le siège du Gouvernement,

manifestation à laquelle mon collègue Kalvin Soiresse Njall a participé afin d'entendre les revendications des étudiants et de prendre la mesure du travail réalisé par ce même Conseil avec les élèves sur le terrain. Ceux-ci ont posé de nombreuses questions et leurs préoccupations paraissent légitimes aux yeux de mon groupe.

Il s'agit, en effet, de comprendre pourquoi des règles à géométrie variable sont imposées, ce qui produit l'effet délétère, d'un point de vue symbolique, de délivrer certains messages en particulier aux jeunes filles. J'ai examiné une centaine de ROI en vigueur non seulement à Bruxelles, mais dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. On peut y lire des expressions comme « tenues correctes afin de ne pas distraire ses camarades de classe ». Ce genre de formulation tend à imposer l'idée qu'une tenue peut être source de comportement violent ou discriminant.

Pour mon groupe, la question est d'importance, car elle s'inscrit dans celle, plus vaste, de la démocratie scolaire. Le ROI d'une école devrait offrir l'occasion d'entamer un dialogue et de faire en sorte que les préoccupations des jeunes trouvent écho dans tout ce qui régit la vie d'une école.

Le Comité des élèves francophones a réalisé un travail considérable et nous sommes curieux d'entendre votre point de vue. J'imagine que vous avez eu vent de ce débat.

Des écoles de la Commission communautaire française sont-elles concernées par ces discriminations ? Je n'ai pas examiné tous les règlements en vigueur dans notre Région, mais s'agit-il d'un point d'attention mis à l'agenda en cette période de rentrée scolaire ?

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Les tenues vestimentaires des élèves ne font pas partie de mes sujets de prédilection. Dans le domaine de l'enseignement, je suis plutôt intéressée par la pédagogie, la lutte contre le harcèlement scolaire, les cours de philosophie, la langue française, l'inclusion des enfants porteurs de handicap, et j'en passe.

Mais, comme l'a relevé Mme De Ré, depuis deux ans, cette question est devenue interpellante. J'ai lu et recueilli autour de moi des centaines de témoignages, et réalisé à quel point le sujet était essentiel pour les élèves et constituait une condition fondamentale de leur bien-être à l'école.

Le besoin d'équité et de justice par rapport à leur tenue vestimentaire dépasse évidemment les questions de la longueur d'une jupe ou de la largeur d'une bretelle. Il touche aux questions d'égalité entre élèves, d'image que l'on veut donner de soi, de rapport à l'adulte, d'ouverture d'esprit, de liberté d'expression, mais touche aussi à nos vulnérabilités, parce que le vêtement peut aussi être une forme de carapace pour ces adultes en devenir.

Que dire d'adultes qui, au sein d'une même école, considèrent que les garçons peuvent porter des shorts, voire se mettre torse nu au cours de gymnastique en été, alors que les filles ne peuvent même pas porter un t-shirt avec de simples bretelles ?

Que dire d'autorisations vestimentaires systématiques — parfois entre filles — guidées par la morphologie d'une élève ? Ainsi, une fille dotée d'une poitrine plus généreuse serait moins souvent autorisée à porter un t-shirt plus moulant ou plus petit qu'une autre ayant une poitrine plus menue. Que dire aussi du fait de renvoyer chez elle une fille pour se changer, au motif que sa tenue serait susceptible de déconcentrer un garçon ? Nous croyons rêver!

Ces règles vestimentaires imposées aux filles en disent bien plus sur le regard que pose l'adulte sur ces jeunes filles que sur ces supposés rapports entre élèves. Le pouvoir organisateur de la Commission communautaire française a-t-il été attentif aux recommandations du Comité des élèves francophones ? Ce dernier prescrit des critères clairs et objectifs, des explications, des motifs pour lesquels une tenue donnée serait prohibée et de la formation du personnel éducatif au sein de l'école.

Au sein des ROI actuels, quelle est la proportion de règles vestimentaires qui visent spécifiquement les filles et de celles qui visent les garçons ?

Les élèves ont-ils été ou seront-ils associés au processus de rédaction des ROI, notamment par le biais des conseils de participation, comme le préconise le Comité des élèves francophones ?

M. Petya Obolensky (PTB).- Dans les établissements scolaires, de nombreux ROI sont source de discriminations, souvent liées aux tenues vestimentaires. Des mobilisations de jeunes ont eu lieu un peu partout dans le pays pour réclamer la fin de ces ROI discriminants. Dans de trop nombreuses écoles, les ROI enfreignent la loi antidiscrimination.

Récemment, la presse et les réseaux sociaux ont relayé de nombreuses mobilisations d'élèves visant à dénoncer ces règlements d'un autre âge, qui stigmatisent les tenues vestimentaires – largeur des bretelles, longueur de la jupe, profondeur du décolleté, etc. Très souvent, ils visent la manière de s'habiller des jeunes filles. Celles-ci sont non seulement victimes de discriminations, mais parfois, elles sont aussi priées de rentrer chez elles pour se changer et, donc, exclues de l'enseignement.

De telles injonctions sexistes ont pour effet de véhiculer des stéréotypes de genre, dans la mesure où elles diffèrent selon le sexe. En outre, de manière directe ou indirecte, ces règles alimentent l'idée inacceptable que les réactions agressives des garçons seraient liées aux tenues des jeunes filles. Cela revient à rejeter la cause des remarques et agressions sexistes sur la victime. Ce « victim blaming » contribue dangereusement à la culture du viol. L'agression serait commise en raison des choix vestimentaires de la victime, et non par la faute de son auteur. Véhiculer un tel message est inadmissible!

Depuis janvier 2021, de nombreux élèves et associations manifestent, mènent des actions et réclament la fin de ces ROI sexistes. La tenue vestimentaire est un choix personnel. Personne n'a le droit de l'imposer, *a fortiori* si les règles se fondent sur des valeurs sexistes. C'est pourquoi mon groupe a déposé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles une proposition de résolution visant à mettre fin à ces pratiques.

Quel message comptez-vous envoyer aux écoles de la Commission communautaire française relativement au caractère inacceptable de certains règlements ? Avez-vous eu vent d'incidents au sein de ces établissements ? Les mesures prises pour lutter contre le sexisme à l'école sont manifestement insuffisantes. Quelles sont les pistes d'action explorées pour les renforcer ?

Les chiffres montrent que 85 % des élèves bruxellois quittent l'enseignement secondaire sans avoir jamais assisté au moindre cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Il nous revient du terrain que pour dispenser ces cours, les formations, l'encadrement, l'évaluation et, surtout, le financement sont insuffisants. Un plan visant à généraliser ces cours et veillant à ce qu'ils soient dispensés par des professionnels est indispensable.

Comptez-vous accorder les moyens nécessaires aux structures qui organisent l'EVRAS – centres

psycho-médicaux-sociaux, centres de planning familial, etc. – pour qu'elles puissent engager du personnel et relever ce défi de société ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Durant le premier semestre 2021, le Collège de la Commission communautaire française a adopté un nouveau ROI applicable aux établissements d'enseignement obligatoire. La partie concernant le code vestimentaire est non genrée et non discriminatoire : « Une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux apprentissages, est attendue au sein de l'établissement et aux abords de celui-ci. Les couvre-chefs seront retirés au sein de l'établissement.

Dans le cadre des cours d'éducation physique, ou dans le cadre des cours de pratique professionnelle et durant les stages, l'hygiène personnelle et la tenue vestimentaire seront conformes aux règles d'hygiène, de sécurité et de présentation exigées par l'exercice de la profession à laquelle les élèves se préparent, ainsi qu'aux consignes données dans le cadre du cours qui s'y rattache. »

Dans certaines écoles secondaires, la délégation d'élèves a désiré travailler sur ce sujet. À l'Institut Emile Gryzon, un groupe de travail réunissant élèves, volontaires et professeurs a réfléchi tout au long de l'année scolaire 2020-2021 à une meilleure définition de la « tenue vestimentaire correcte et adaptée ». Le résultat du travail a été présenté à la direction. Celle-ci a validé certains changements et en a rejeté d'autres. Après une discussion constructive, la justification des refus a été bien reçue par les élèves. À la demande de la direction et des élèves, une nouvelle commission sera mise en place concernant la partie relative aux sanctions pour non-respect de ces règles vestimentaires.

À l'Institut Redouté-Peiffer, la direction n'a pas eu de demandes spécifiques concernant cette question. Les deux écoles d'enseignement spécialisé – l'Institut Alexandre Herlin et l'Institut Charles Geudhe – ont prévu de retravailler sur une interprétation simplifiée du ROI pour et avec les élèves dans le plan de pilotage. La question de la tenue vestimentaire en fera partie.

À l'École Jules Verne, créée ce 1er septembre, la délégation d'élèves sera mise en place ce mois-ci. Lors des rencontres organisées en juin avec les futurs élèves, la question de la tenue a déjà été abordée. La direction a invité les étudiants à en faire un réel sujet d'échanges et de réflexion au cours de l'année scolaire à venir.

Au sein de chaque école, les délégations d'élèves sont soutenues par deux adultes relais. Ces derniers sont supervisés par une des coordinatrices pédagogiques de la Commission communautaire française.

Enfin, à ce jour, le pouvoir organisateur n'a pas reçu de retour faisant état de remarques sexistes. Aucun contact n'a été établi à ce stade avec les organisations de jeunesse représentatives des élèves francophones.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Les questions de mes collègues et vos réponses prouvent qu'il ne s'agit pas d'un sujet anodin. Il est positif que l'on y travaille dans les écoles de la Commission communautaire française et que les élèves soient associés à ces évolutions. Bien entendu, garçons et filles doivent respecter une tenue correcte à l'école! Mais les codes doivent aussi évoluer et être plus conformes à la vie d'aujourd'hui.

Que ce travail soit encadré par des enseignants et supervisé par des inspectrices, c'est bien. Mais il faudra dans ce cas vérifier le degré de prise en considération des questions de discrimination par ces personnes. Cela se fera sans doute au fur et à mesure. Mme la présidente.- L'incident est clos.

LA SANTÉ MENTALE ET LE SANS-ABRISME

Interpellation de M. Mohamed Ouriaghli

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- La Semaine bruxelloise pour la santé mentale aura lieu cette année du 9 au 16 octobre. À cette occasion, la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBSM) organisera différentes activités autour du thème « santé mentale et lien social ». Cette thématique n'est pas anodine puisqu'elle traduit la situation vécue au plus fort de la crise sanitaire, où nos contacts sociaux ont été réduits à peau de chagrin, menant à des problèmes de santé mentale à des degrés divers au sein d'une partie de la population.

Nous avons beaucoup parlé de santé mentale au sein de notre Parlement depuis le début de la crise de la Covid-19. Plusieurs études, dont celles de Sciensano, ont souligné la situation préoccupante en la matière : augmentation du nombre de tentatives de suicides et suicides, saturation des services psychiatriques, etc. Des publics plus précaires ou vulnérables ont été plus touchés que d'autres : les seniors isolés, les jeunes, les jobistes, les indépendants et travailleurs au noir, comme les migrants qui ont perdu leur emploi, ou encore les personnes en situation de sansabrisme, public sur lequel je souhaite m'attarder.

Un reportage intitulé « Full Contact », coproduit par BX1 et le Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, diffusé au mois d'avril 2021, montre comment les sans-abri et les associations qui les accompagnent ont vécu la crise sanitaire à Bruxelles sur près d'une année. On peut y voir et entendre une série de conséquences néfastes engendrées par le confinement pour les personnes sans-abri : détresse psychologique, isolement accru, difficultés d'accès aux services publics, difficultés à se nourrir vu la fermeture des restaurants sociaux et les rues désertes pour faire la manche.

Le grand dénombrement effectué en novembre 2020 a fait état de 5.300 personnes en situation de sans-abrisme, dont 999 identifiées en squat ou en occupation négociée. Ce nombre a pratiquement augmenté de 28 % en deux ans, probablement parce que des personnes qui vivaient sur le fil, dont des enfants, ont basculé dans la précarité à cause de la crise de la Covid-19. Par ailleurs, les associations mettent aussi en avant que la crise a permis de dégager en urgence de l'hébergement grâce à la réquisition d'hôtels, en plus de prolonger l'accès aux solutions d'hébergement classiques.

Plusieurs acteurs du secteur de l'aide au sans-abrisme se sont illustrés durant la période de crise sanitaire. Parmi ceux-ci, il y a l'asbl Santé mentale et exclusion sociale (SMES). Ce centre prend en charge les personnes qui cumulent des problèmes de précarité, de santé mentale et d'addiction, et les aide à accéder à l'aide sociale, aux soins de santé et au logement via le projet « Housing First ». Il assure aussi la formation des travailleurs de première ligne dans l'accompagnement des sans-abri, organise des espaces de réflexion, et met en place des dispositifs intersectoriels tels que l'accompagnement psychosocial mobile ou le développement de la pair-aidance.

Le sans-abrisme et les problèmes de santé mentale n'ont pas disparu lorsque la situation sanitaire s'est améliorée avec l'arrivée de la vaccination. La crise de la Covid-19 n'est pas seulement une crise sanitaire, elle est aussi une catastrophe sociale et psychologique sur le long terme. Surtout lors de la première vague de coronavirus, l'absence de lien social et le rejet ont déshumanisé le quotidien des

sans-abri, détériorant une santé mentale déjà fragile, avant que les élans de générosité de la population en faveur des plus démunis ne reprennent le dessus.

La Commission communautaire française s'implique-t-elle, d'une manière ou d'une autre, dans la Semaine bruxelloise pour la santé mentale, organisée annuellement depuis 2011 ? Quel est le soutien financier éventuel réservé à la LBSM pour ce projet ?

La SMES agit à la frontière entre la santé et le social. Le Gouvernement a agréé cette association en 2012 comme promoteur du Réseau santé mentale et exclusion sociale, dans le cadre du décret ambulatoire. Les subventions octroyées par la Commission communautaire française ont-elles été augmentées en période de crise sanitaire ? Le cas échéant, ces budgets seront-ils pérennisés, vu l'importance des missions à remplir ?

Par ailleurs, il y a tout juste un an, la SMES a mis sur pied un service de pair-aidance, qui consiste à intégrer l'expertise d'anciens bénéficiaires de services sociaux ou de santé aujourd'hui rétablis - dans la relation entre les équipes professionnelles et le public des sans-abri. L'objectif est de mieux comprendre les cheminements de vie pour mieux répondre aux besoins de ce public. L'accord de Gouvernement soutient que « Commission communautaire française et Commission communautaire travailleront ensemble, en particulier à la mise en place de la pair-aidance, avec les acteurs concernés ». Quel est votre point de vue sur la pair-aidance ? Où en est le projet du Gouvernement? La Commission communautaire française procure-t-elle déjà un soutien aux associations qui mettent en œuvre cette pratique novatrice en matière de social-santé?

Disposez-vous de données sur le nombre de personnes en situation de sans-abrisme accueillies durant la pandémie, dans le cadre des projets soutenus par la Commission communautaire française? Combien se sont présentées à des permanences psychologiques? Combien ont pu bénéficier d'un suivi personnalisé, adapté à leur situation?

Comment les politiques de prévention du sans-abrisme sont-elles définies dans le cadre du plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté ? Quels leviers le Collège actionne-t-il dans l'approche préventive du sans-abrisme et des problèmes de santé mentale associés ?

Quelle est la stratégie du Collège en matière d'accueil des sans-abri à l'approche de l'hiver 2021 ? Comment s'articule la politique régionale de prise en charge du sans-abrisme par rapport à celles des autres niveaux de pouvoir ? Des collaborations entre CPAS et services d'aide et de soins de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, bien nécessaires à mon sens, sont-elles déjà lancées ?

Enfin, le 17 juillet 2021, la commission délibérative du Parlement régional consacrée au sans-abrisme et au mal-logement en Région bruxelloise a adopté 97 recommandations. Quel plan d'action le Collège a-t-il déjà établi pour celles qui touchent aux compétences de la Commission communautaire française ?

M. David Weytsman (MR).- Je vous remercie, Monsieur Ouriaghli, d'aborder au cœur de cette enceinte l'importante problématique de la santé mentale. La Semaine bruxelloise pour la santé mentale se déroulera en effet du 9 au 16 octobre. En outre, la Journée mondiale de la santé mentale se tiendra le dimanche 10 octobre. Partout dans le monde, ce sera l'occasion de rappeler l'importance de prendre soin des uns et des autres, de créer des liens

sociaux et de mettre en place des politiques concrètes qui répondent aux besoins du terrain.

Les problèmes de santé mentale constituent une charge pour la personne qui en souffre, mais aussi pour son entourage et l'ensemble de la société. Toutes les études démontrent l'intérêt, l'urgence, l'importance de tout faire pour améliorer notre bien-être mental et collectif. M. Ouriaghli l'a rappelé, la crise sanitaire a intensifié les problèmes de santé mentale. Les études montrent qu'ils étaient déjà bien présents et très inquiétants avant même l'arrivée du coronavirus.

Les derniers rapports du Conseil supérieur de la santé (CSS) attestent de la gravité de la situation. Nombre de Bruxellois se sentent mal. Les chiffres sont d'ailleurs terribles. Le nombre de personnes consultant un spécialiste de la santé mentale explose et c'est sans compter le fait que tout le monde n'en a pas les moyens. Les demandes d'hospitalisation sont en forte hausse. Certains publics doivent parfois attendre trois à quatre mois. Il suffit de regarder autour de soi ou de se promener dans le centre-ville pour constater à quel point les gens vont mal, en particulier les sans-abri.

Ce n'est toutefois pas une fatalité. Il faudrait une action de la part des Gouvernements et des différents Collèges. C'est d'ailleurs ce que je vous demande de faire depuis plusieurs mois. À l'époque, je parlais de proactivité, mais je n'oserais plus employer ce mot. Aujourd'hui, nous avons besoin d'une stratégie. Il faut faire de la santé mentale une priorité absolue dans notre Région. J'avais d'ailleurs déposé une proposition de stratégie d'urgence à l'époque. Le Collège devait présenter une stratégie globale à la rentrée, mais je constate que rien n'a été fait jusqu'à présent.

Je trouve que depuis le début, cette thématique est traitée avec trop de légèreté. Toutes les études nous montrent à quel point il est important que les pouvoirs publics soient proactifs et développent des politiques ou des micropolitiques visant à sensibiliser chaque individu, à convaincre chacun de se faire aider, à discuter. Je retrouve des éléments de langage ou de réflexion qui sont propres à la vaccination et je m'étonne que nous ayons perdu tant de temps.

Le public sur lequel M. Ouriaghli veut mettre l'accent aujourd'hui est directement touché par la crise de la santé mentale. Il faut le reconnaître, toutes les strates de la population peuvent être concernées, et en particulier les personnes les plus vulnérables.

Monsieur le ministre, quels moyens supplémentaires déployez-vous pour faire de la santé mentale une priorité ? Quand proposerez-vous une stratégie globale ?

Je voudrais enfin mentionner les commissions délibératives, où des pôles ont été consacrés aux questions de la santé mentale et du sans-abrisme. Dans le cadre de vos compétences, qu'elles soient communautaires ou régionales, que comptez-vous mettre en place de concret ? Comment allez-vous sensibiliser vos collègues pour faire de cette question une priorité ?

Mme Farida Tahar (Ecolo).- La santé mentale est une question transversale qui touche presque tous les publics, et plus particulièrement les personnes sans domicile fixe et sans-abri. Comme les autres groupes politiques, nous nous sentons très concernés par cette problématique.

D'ailleurs, lors de l'examen des budgets spécifiques, le Gouvernement avait accordé des moyens supplémentaires à la lutte contre le sans-abrisme. Il est donc important de faire le point régulièrement. Vous avez notamment rappelé la semaine d'action qui y sera consacrée.

Comme mes collègues, je m'interroge sur les moyens supplémentaires alloués par la Commission communautaire française aux associations qui prennent en charge et accompagnent les sans-abri, entre autres l'asbl Santé mentale et exclusion sociale?

Pour répondre à ceux qui disent que les politiques ne sont pas proactives et que rien n'a été fait, je rappelle que Les Petits Riens viennent d'ouvrir une antenne pour les femmes sans-abri et que Macadam fête son premier anniversaire. Je rappelle aussi que, pour la première fois, je crois, des hôtels ont été réquisitionnés pour héberger des sans-abri. Ceci afin que nous ayons un récapitulatif exhaustif et correct des actions qui ont été entreprises.

Je voudrais terminer sur le rapport contenant 97 recommandations, sur lesquelles nous avons longuement travaillé dans le cadre des commissions délibératives consacrées au sans-abrisme. Pour rappel, ce rapport a été finalisé et validé mi-juillet. Il ne serait donc pas honnête de ma part de vous demander ce que vous avez réalisé jusqu'à présent.

Certaines recommandations concernent cependant d'autres niveaux de pouvoir et d'autres ministres. Je serais donc intéressée de savoir comment la concertation se déroule entre les différents niveaux de pouvoir, notamment avec votre homologue, Mme Ben Hamou, compétente pour le relogement des sans-abri.

Nous savons que le but ultime de la lutte contre le sans-abrisme est de reloger les gens. Je souhaiterais que nous veillions particulièrement à impliquer les niveaux de pouvoir, et surtout les différents ministres compétents. Sinon, nos politiques n'atteindront pas leur objectif de sortir les sans-abri de la rue. Je souhaiterais donc savoir, dans les moyens alloués aux actions que vous mettez en place, comment la concertation et les synergies s'opèrent entre vous et Mme Ben Hamou.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- La crise de la Covid-19 a touché de nombreuses personnes, dont les sans-abri. Le 23 septembre dernier, je vous avais interrogé sur les douches pour les sans-abri, ainsi que sur la demande de DoucheFlux de réaliser un cadastre des aides pour les personnes sans-abri et un point central d'information actualisée et globale sur le secteur social.

Vous m'aviez répondu que ce cadastre était une des missions de Bruss'Help, qui a développé l'outil « Help in Brussels ». À cet effet, vous aviez aussi abordé la carte interactive développée par le Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS) et disponible sur le site social.brussels.

Je tiens à dire que cette carte interactive est très bien réalisée et intuitive. Je n'en dirai pas autant du site de Bruss'Help: il n'est pas du tout clair et je n'y ai pas trouvé de cadastre. Je vous laisse en imaginer l'accès pour un sans-abri!

Pourquoi ne pas fusionner la carte et le cadastre ? Les outils doivent être simples. Nous en avons souvent parlé lors des commissions consacrées aux jeunes aidants proches et aux sans-abri : toute cette complexité d'accès à l'aspect administratif touche non seulement les sans-abri, mais aussi les associations. Il est très difficile de s'y retrouver parmi les nombreuses aides existantes.

Il faut donc repenser l'efficacité de ces dispositifs et, surtout, leur assurer une réelle visibilité.

J'ai parfois l'impression que l'on fait du saupoudrage parce qu'il existe de nombreux dispositifs similaires. Or, non seulement pour les personnes sans-abri, mais aussi pour les associations de terrain, il nous appartient de simplifier la tâche, d'apporter des réponses claires et de veiller à une simplification de l'offre en matière d'aides.

Je ne pose pas de questions, car des questions très pertinentes ont déjà été posées. Je tenais simplement à faire cette suggestion.

M. Alain Maron, ministre.- Nous devons faire preuve de détermination sur ce sujet lourd et complexe, qui me tient à cœur

Au sujet de la Semaine pour la santé mentale et des actions menées par les services concernés – en l'occurrence la LBSM –, aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé, à défaut de demande de la part du secteur. La promotion, l'organisation et la participation à ce type d'événements relèvent des missions de base de la LBSM.

Organisé depuis 2011 par la Région wallonne, et sous la coordination du Centre de référence en santé mentale, la Semaine de la santé mentale a lieu chaque année. Pour la première fois, la Région bruxelloise emboîte le pas avec plus de 40 activités organisées au sein de la capitale. Nous nous réjouissons de cet événement et du fait que la Ligue ait pu anticiper un tel programme à Bruxelles cette année.

Concernant l'agrément de l'asbl SMES comme promoteur du Réseau de la santé mentale et exclusion sociale dans le cadre du décret ambulatoire, celui-ci a été renouvelé en janvier 2021 pour une période de trois ans, selon le régime trisannuel de ce type d'agrément. Le montant annuel de la subvention est identique à celui des années précédentes, hors indexation. Le montant annuel indexé alloué à l'asbl pour l'année 2021 s'élève à 64.200 euros. Au regard de la qualité du travail qu'elle réalise dans le cadre de cet agrément, mais également de manière générale, il n'y a pas de raisons pour que l'agrément ne soit pas renouvelé, voire que les moyens ne puissent être augmentés.

Grâce au plan de relance, les actions de l'asbl SMES ont pu être financées à hauteur de 135.000 euros dans le cadre d'un appel à projets visant à renforcer le secteur de la santé mentale. D'aucuns, comme M. Weytsman, semblent quelque peu oublier les actions entreprises ces derniers mois par le Gouvernement en faveur de la santé mentale et de ses actrices et acteurs.

La pérennisation de ce subside dépend des négociations budgétaires en cours. Je compte sur le plein soutien du groupe socialiste à cet égard, afin de pérenniser les moyens complémentaires de crise dans les secteurs du social et de la santé au-delà de 2021.

Par ailleurs, l'activité principale de l'asbl SMES est subventionnée par la Commission communautaire commune. La SMES compte parmi ses activités le projet « Peer and Team Support (PAT) » auquel vous faites référence. Il s'agit d'un service de pair-aidance qui consiste à intégrer l'expertise d'anciens bénéficiaires de services sociaux et de santé, aujourd'hui en pleine forme, dans la relation entre les équipes professionnelles de l'ensemble du secteur social-santé qui souhaitent travailler sur cette question ou engager un pair-aidant.

Le projet PAT offre ses services tant en Commission communautaire française qu'en Commission communautaire commune et reçoit pour ce faire une subvention de 150.000 euros en Commission communautaire commune. Un Jeudi de l'hémicycle aura lieu le 18 novembre prochain sur la question et nous nous en réjouissons, car nous soutenons bien entendu ce type d'innovation sociale. Il est absolument nécessaire d'avancer davantage sur cette question, qui rencontre de plus en plus de succès sur le terrain bruxellois. Il est évident que nous le devons aussi à

l'asbl SMES. D'ailleurs, c'est aussi l'un des éléments qui est ressorti du groupe de travail santé mentale du plan socialsanté intégré.

La Commission communautaire française finance à ce jour douze projets dans le secteur social-santé en lien avec la pair-aidance ou l'intervention d'experts du vécu, pour un montant total de 377.000 euros. Si vous le souhaitez, je peux vous fournir le tableau de l'ensemble des subventions.

Concernant vos questions relatives au public sans-abri, je vous rappelle que cette problématique relève exclusivement des compétences de la Commission communautaire commune, à l'exception des dix-sept maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française, qui ne représentent quantitativement qu'une petite partie de la politique d'aide aux personnes sans-abri.

Le rapport relatif au dénombrement réalisé par Bruss'Help en novembre 2020 a été présenté à l'occasion d'une commission conjointe il y a quelques mois. Je vous renvoie à ce rapport concernant les chiffres relatifs aux personnes sans-abri sur le territoire bruxellois.

Le nombre de personnes sans-abri s'étant présentées à un suivi psychologique est une donnée de santé, qui, en tant que telle, est strictement réglementée et n'est donc pas traitée par la Commission communautaire française. Il est par contre prévu, dans le cadre du projet sur le remboursement des soins psychologiques de première ligne, de collecter des données épidémiologiques sur les besoins en santé mentale, mais cela ne couvrira pas l'ensemble des usagers bruxellois.

Au niveau des structures agréées dans le cadre du décret social-santé, un recueil de données sera prochainement adopté en troisième lecture. Il permettra de savoir, à terme, combien de consultations psychologiques sont dispensées dans le secteur ambulatoire, mais pas de faire de croisements entre les types de consultation et les profils des bénéficiaires.

Enfin, la Commission communautaire française finance un recueil de données dans le secteur de la santé mentale reprenant une série de données des services. Selon ces rapports publiés par la LBSM, entre 3 % et 5 % des 20.000 personnes consultant un service de santé mentale n'ont pas de revenus. Si elles ne sont pas nécessairement sans-abri, elles se trouvent généralement dans une situation très précaire, singulièrement en ce qui concerne le logement.

Les politiques de prévention du sans-abrisme relèvent majoritairement des compétences régionales et de la Commission communautaire commune. Dans le cadre de la Commission communautaire française, plusieurs actions entreprises portent sur des déterminants importants de la santé mentale des populations fragiles, notamment la création d'une nouvelle maison d'accueil et la mise en place d'un financement structurel des six services de médiation de dettes subventionnés et agréés par la Commission communautaire française.

La coordination de l'aide alimentaire a également été renforcée, en soutenant davantage et en collaborant mieux avec la plate-forme de concertation créée en 2006 pour répondre à la demande accrue d'aide alimentaire. Active depuis 2009, elle regroupe plusieurs dizaines d'associations dans un objectif commun d'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire, mais aussi de l'accueil et de l'accompagnement psychosocial des bénéficiaires.

La mise en place de dispositifs spécifiques à destination des personnes sans-abri dans le cadre de la période hivernale est coordonnée par Bruss'Help et est du ressort de la Commission communautaire commune. Nous essayons autant que possible de sortir d'une logique du thermomètre, sans nier néanmoins qu'il existe des problématiques particulières en hiver. Pour ce qui relève des compétences de la Commission communautaire française, les maisons d'accueil ont des missions qui recouvrent les douze mois de l'année. Il n'y a donc pas de différence entre l'été et l'hiver, en fonction du thermomètre. Les descriptifs des dispositifs de nuit et de jour mis en place dans ce cadre seront prochainement communiqués par Bruss'Help, notamment aux communes et aux CPAS.

S'agissant de la commission délibérative mise en place par l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, la formulation de recommandations relatives à la situation des personnes sans-abri et mal logées dans la Région relève de compétences régionales (Logement) et de compétences de la Commission communautaire commune (accès en logement, prévention de la perte de logement et d'expulsion, relogement durable de personnes et aide aux sans-abri).

Ces recommandations seront prochainement transmises aux commissions ad hoc de la Commission communautaire commune et du Parlement bruxellois. Ce travail est, semble-t-il, en cours. Le Collège réuni de la Commission communautaire commune et le Gouvernement régional vont déterminer ensuite leur plan d'action pour donner suite à ces recommandations.

Ma volonté est pleine et entière de poursuivre une politique permettant de sortir progressivement du sans-abrisme les personnes pour qui c'est possible, à commencer par celles qui possèdent des papiers. Nous avons d'ailleurs obtenu et mis en œuvre des moyens supplémentaires pour y arriver, avant mais aussi pendant la crise de la Covid-19. La remise en logement pour des personnes sans papiers est possible, mais complexe. En effet, un certain ancrage est nécessaire, ainsi qu'un accès à des droits fondamentaux, y compris les droits à l'aide sociale.

Nos prérogatives ne s'étendent pas au secteur du logement, où force est de constater que la situation est plus compliquée. Un dialogue doit donc s'instaurer entre mon cabinet et celui de Mme Ben Hamou afin de lever certains blocages sectoriels. Par exemple, les appels à projets lancés en collaboration avec les agences immobilières sociales (AIS) ne donnent pas les résultats escomptés.

Nous cherchons donc à travailler avec le secteur afin d'examiner les possibilités de desserrer les freins opérationnels ou administratifs et pour faire en sorte que les AIS mettent davantage de logements à la disposition des personnes sans-abri et répondent à leurs demandes. Le processus est en cours et j'espère que les autres verrous sauteront également. Réduire le nombre de personnes sans-abri et trouver des solutions durables de relogement représentent des priorités de la politique que je mets en œuvre, mais il est évident que les objectifs ne seront atteints que si la Secrétaire d'État au Logement les fait siennes.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Le sans-abrisme mérite mieux comme réponse que le traditionnel « Ce n'est pas moi, c'est l'autre ». Je ne dis pas cela pour vous, Monsieur Maron, mais plutôt pour votre collègue du groupe Ecolo ici présente.

Mme la présidente.- Il n'y a pas de débat entre parlementaires. Pourriez-vous vous en tenir à votre réplique adressée à M. Maron ?

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je tiens à faire remarquer que des considérants autres que ceux concernant la Commission communautaire française ont été abordés, alors

que certaines de mes questions ont été écartées, car elles dépassaient le champ de la Commission communautaire française.

S'agissant de la pair-aidance, je me réjouis que le Collège soutienne sa mise en œuvre et je l'invite à s'inspirer des expériences françaises et québécoises en la matière. Les associations de malades telles que les Alcooliques anonymes ont été les pionniers des groupes d'entraide. Nous avons pu mesurer que le partage du vécu et de l'histoire de son propre rétablissement peuvent redonner de l'espoir, servir de modèle d'identification, offrir du soutien et de l'information aux personnes vivant une situation similaire. Il faut toutefois bien fixer les objectifs, les missions et les limites de manière à que ces initiatives ne débouchent pas sur un échec. Il faut prévoir une formation des pair-aidants et éventuellement une reconnaissance de la fonction.

Nous resterons attentifs à ce dossier, tout comme aux recommandations formulées par le Parlement et la société civile.

Mme la présidente.- Pour rappel, un Jeudi de l'hémicycle sur la pair-aidance sera organisé en novembre. Ce sera l'occasion de revenir sur le sujet et de l'approfondir afin de voir si nous pouvons prendre certaines décisions ou si nous devons interpeller le ministre en commission. Il reviendra aux membres de la commission de déterminer la suite à donner à ce Jeudi de l'hémicycle.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LA HUITIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DES AIDANTS PROCHES

Interpellation de M. Jamal Ikazban

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

M. Jamal Ikazban (PS).- Du 4 au 10 octobre se tient la Semaine des aidants proches. Sept jours consacrés à ces Belges — plus de 10 % de la population — et 211.000 Bruxellois qui, selon l'état de santé de la personne aidée — senior, conjoint, enfant —, subissent en silence des conséquences psychologiques et/ou physiques pouvant être dévastatrices à long terme. Une récente étude le confirme en ces termes : « Presque 40 % des aidants qui cohabitent avec un proche auront de grandes difficultés à maintenir leur aide à l'avenir. ».

Qui ne connaît pas une personne qui a tout arrêté pour soutenir son mari atteint d'une maladie incurable, qui accompagne son épouse atteinte d'un cancer, qui s'occupe d'une maman vieillissante devenue dépendante, qui porte à bout de bras son enfant autiste? Que ferait-on sans ces personnes qui apportent régulièrement leur aide à un proche en perte d'autonomie?

La pandémie a mis en lumière toute l'importance de ces aidants qui, malgré les aléas de leur propre existence, ne lésinent pas sur les jours, les heures, les minutes et les secondes pour porter un être cher à la force de leur amour. Cette huitième édition de la Semaine des aidants proches entend les mettre à l'honneur et les rendre visibles. À Bruxelles et en Wallonie, les asbl impliquées dans le secteur des aidants proches ont décidé d'unir leurs forces au travers de multiples événements locaux.

L'année dernière, lors de mon interpellation, nous avions convenu de débattre plus largement de la création d'un véritable statut pour ces personnes qui se sacrifient pour les autres, en attendant un arrêté d'exécution de la loi de reconnaissance des aidants proches qui, la même semaine, était entrée en vigueur. Les aidants proches ont enfin droit à

un statut et à un congé. Ce statut permet aux travailleurs aidants proches de suspendre ou de réduire leur activité professionnelle pendant quelques mois, à certaines conditions

Comme le disait Pierre-Yves Dermagne, ministre fédéral du Travail, « nous avons choisi de soutenir plus fermement toutes celles et tous ceux qui s'investissent sans compter pour le bien de la société, pour donner de l'air aux aidants ».

Par ailleurs, l'arrêté royal du 20 juillet 2021, entré en vigueur au début du mois, prévoit une augmentation de la durée maximale du congé d'aidant proche par personne nécessitant une aide.

Deux types de reconnaissance peuvent être sollicités auprès de la mutualité de l'aidant : la reconnaissance simple d'aidant proche, sans congé, et la reconnaissance pour obtenir des droits sociaux, notamment un congé. Il s'agit d'un congé thématique, à l'image du congé parental, pour assistance médicale ou soins palliatifs, qui doit être demandé à l'employeur et à l'Office national de l'emploi. Le montant est forfaitaire, avec majoration pour l'aidant monoparental. Pour un congé à temps plein, l'aidant proche reçoit une allocation qui varie entre 760 et 1.250 euros net par mois.

En 2020, grâce à une subvention facultative de 27.000 euros octroyée pour le projet « Soutenir ceux qui soutiennent », l'asbl Aidants proches Bruxelles a ainsi pu venir en aide à des aidants proches. L'agrément du réseau Bruxelles Région Aidante, dans la politique de l'action sociale, apporte un soutien précieux aux aidants proches. La Commission communautaire française soutient cette dernière ainsi que l'association Jeunes & aidants proches.

Les acteurs de terrain se mobilisent également en proposant des moments de répit aux aidants, mais aussi une écoute et un soutien moral sur la ligne téléphonique 02/474.02.55.

Grâce à la collaboration entre l'asbl Aidants proches Bruxelles, l'asbl Aidants proches Wallonie et la coopérative CERA, une carte d'urgence a été mise en place. Elle permet, en cas de malaise, chute ou hospitalisation de la personne qui s'occupe régulièrement d'un proche, de fournir les coordonnées de toute autre personne à même de prendre le relais. Si la personne aidée est prise d'un malaise, la carte permet de l'identifier comme personne ayant besoin d'une aide régulière et de prévenir l'aidant proche.

En cette semaine des aidants proches, j'aimerais me faire l'écho d'une « aimante-proche », comme elle se définit elle-même. Mme Dhamna se livre sur l'évolution de la maladie de son époux dans *Chemins de vie à l'imparfait*. Dans ce recueil de poésie, elle pose un acte de résilience face à la maladie neuromusculaire qui frappe l'homme de sa vie et père de ses trois garçons. Magnifiquement écrit, à fleur de peau, il est publié aux éditions *Le livre en papier*. Je vous le recommande si vous aimez la poésie, mais aussi parce que les fruits de sa vente seront entièrement reversés à l'une des associations qui soutient les aidants proches, l'Association belge contre les maladies neuro-musculaires.

Avant de devoir s'occuper de son mari de manière quotidienne et permanente, cette femme n'avait pas conscience d'être une aidante proche. Je voudrais me faire ici l'écho de tous les gens qui ne savent pas qu'ils pourraient bénéficier de soutien et d'aide grâce à ce statut.

Monsieur le ministre, qu'en est-il du financement de la Commission communautaire française aux asbl impliquées dans le secteur des aidants proches? Comment mobilisez-vous vos compétences croisées de Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune dans ce cadre?

De quelle manière la Commission communautaire française participe-t-elle à informer les aidants proches sur leur nouveau statut et sur les droits qui y sont liés ?

En janvier 2021, 6.651 personnes étaient reconnues en tant qu'aidants proches. Depuis lors, combien de nouveaux aidants proches ont-ils été reconnus ?

Quelles sont les inquiétudes qui reviennent régulièrement lors des appels sur la ligne d'écoute ?

Combien de cartes d'urgence ont-elles été délivrées depuis leur lancement ? Quid de leur efficacité ?

Quel est le bilan de l'organisation et des préparatifs à cette semaine des aidants proches ? Quid du focus sur les aidants et leur visibilité ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je remercie notre collègue d'avoir posé cette question, qui nous permet de revenir sur la problématique particulièrement importante des aidants proches, qui remplissent des rôles essentiels.

Je donne un exemple avec la maladie d'Alzheimer. On estime à 140.000 le nombre de personnes touchées par cette maladie en Belgique. Pour chaque malade, il y aurait au moins un aidant proche dont la santé et le bien-être sont affectés. Il est d'autant plus important d'en parler que ces aidants proches ne se sentent pas suffisamment soutenus à l'heure actuelle, malgré le travail remarquable de nombreuses asbl, notamment à Bruxelles.

Les pouvoirs locaux éprouvent des difficultés, alors même que le niveau communal constitue un acteur de proximité important qui peut être mobilisé dans ce domaine.

Mon collègue l'a rappelé, depuis le 1^{er} septembre 2020, les aidants proches belges bénéficient non seulement d'une reconnaissance statutaire, mais aussi de droits sociaux. Malgré ces avancées positives, il y a encore du travail.

Où en sont les actions menées par la Commission communautaire française pour la formation et l'information des aidants proches ? Il semblerait qu'ils manquent parfois d'informations alors que des actions existent en la matière.

Comment la Commission communautaire française participe-t-elle à l'amélioration de l'accès à l'information et à la formation des aidants proches et des secteurs qui les soutiennent ?

M. David Weytsman (MR).- Outre la Semaine pour la santé mentale, la semaine prochaine sera aussi dédiée aux aidants proches, qui sont des femmes dans 70 % des cas. Il est en effet nécessaire de mettre un coup de projecteur sur ces personnes qui ont été particulièrement sollicitées pendant la crise. En Région bruxelloise, elles représentent plus de 10 % de la population et même, selon certaines études, près de 20 % des jeunes dans les écoles des quartiers populaires.

Les associations de terrain, avec lesquelles je suis régulièrement en contact, me font part de deux priorités, à commencer par des financements structurels pour aider correctement leurs bénéficiaires. Ensuite, elles en appellent à une vraie reconnaissance du statut d'aidant proche aux yeux d'une grande partie de la société, dont découleraient des droits

Il y a un an, j'ai déposé une proposition qui n'a malheureusement pas encore été discutée. Cette proposition visait à définir un plan d'action, de mobilisation et de soutien aux aidants proches. Au niveau de la Commission communautaire française, je suggérais trois points d'action :

- mieux faire connaître le statut et les réalités de terrain des aidants proches ;

- proposer des formations pour permettre aux aidants proches de prendre conscience des capacités et compétences qu'ils ont développées, mais aussi de leur propre santé. C'est un vrai problème souvent évoqué sur le terrain : on prend parfois tellement soin des autres qu'on s'oublie soi-même;
- apporter une attention particulière aux jeunes aidants proches, en partenariat avec les communes, pour lancer des campagnes de sensibilisation envers les élèves et financer des structures de répit, en particulier pour ces jeunes.

Plus que de grands discours, voilà du concret.

Monsieur le ministre, qu'avez-vous entrepris en matière de financements structurels, de formations, de soutien aux structures de répit et d'accompagnement des jeunes aidants proches, en particulier avec la Ville de Bruxelles? Cette dernière a voté à l'unanimité une résolution que j'avais déposée sur le soutien aux jeunes aidants proches et nous disposons désormais d'un référent jeunes aidants proches pour soutenir ces jeunes. Qu'avez-vous réalisé au cours des douze derniers mois au niveau de la Commission communautaire française?

M. Alain Maron, ministre.- En ce qui concerne le financement de la Commission communautaire française aux asbl impliquées dans le secteur des aidants proches, le réseau Bruxelles Région aidante est agréé en action sociale et famille depuis le 1er décembre 2018 pour une durée de trois ans. Le renouvellement de l'agrément est en cours. Une subvention annuelle d'un montant indexé de 33.161 euros pour l'année 2021 a été octroyée au réseau.

L'asbl Aidants proches Bruxelles a reçu pour 2021 une subvention d'un montant de 27.000 euros pour son projet Soutenir celles et ceux qui soutiennent, dans le cadre de l'octroi de subventions facultatives en politique de la famille.

En 2021, l'asbl Jeunes aidants proches a également reçu un subside de 58.000 euros pour son projet de soutien à la santé et d'accompagnement au développement de l'avenir socio-économique et professionnel des jeunes aidants proches à Bruxelles.

En ce qui concerne les synergies entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française en la matière, la problématique des aidants proches fait partie d'un financement qui passe essentiellement par des subventions facultatives, à tout le moins à ce stade. Seule une équipe, au sein de mon cabinet et de celui de Mme Trachte, gère les questions liées aux aidants proches. Comme vous le savez la cellule social-santé est intégrée et comprend aussi bien les compétences de Mme Trachte que les miennes.

Concernant l'information des aidants proches quant à leur nouveau statut et aux droits qui y sont liés, le réseau Bruxelles Région aidante a créé un réseau professionnel d'associations et d'institutions avec lesquelles l'asbl réfléchit à des actions de soutien pour les aidants proches et jeunes aidants proches. Depuis la création du réseau, quelque 80 partenaires ont intégré réseau de l'asbl. Le projet s'articule autour de rencontres régulières, d'échanges d'informations, de réflexions autour de l'aidance et de mises en réseau. Au cours du dernier quadrimestre 2021, des travailleurs indépendants sont contactés pour être sensibilisés à la thématique de l'aidance et intégrer le réseau.

Ce travail de réseau permet de renforcer les liens avec les partenaires et de mieux soutenir les aidants proches à travers de l'information, de l'écoute et des relais entre services. La permanence téléphonique est l'un des principaux canaux par lesquels l'asbl peut informer les aidants proches sur leur nouveau statut.

L'asbl Aidants proches Bruxelles a obtenu des espaces de diffusion gratuits pour la campagne de sensibilisation diffusée en avril et juin 2021. Elle est encore diffusée actuellement et le restera jusqu'au 10 octobre 2021.

Cette campagne de communication a eu une incidence considérable sur le nombre de demandes auprès de la permanence téléphonique : les demandes ont déjà doublé par rapport à 2020 et auront donc plus que doublé d'ici la fin de l'année.

Vous m'interrogez sur le nombre d'aidants proches reconnus. Au 31 août 2021 – soit douze mois après l'entrée en vigueur de la loi de reconnaissance des aidants proches –, près de 13.000 personnes ont été reconnues comme aidants proches.

Les inquiétudes qui reviennent régulièrement lors des appels sur la ligne d'écoute, sur la base des chiffres de 2020, sont les suivantes : 29 % des aidants proches ont contacté l'asbl à propos de la loi de reconnaissance des aidants proches et ses modalités, 17 % l'ont contactée pour bénéficier d'une écoute ou d'un soutien psychologique et 9 % des demandes ont concerné des aidants proches qui sont eux-mêmes dans des situations de précarité financière. Les chiffres de 2021 ne sont pas encore disponibles.

À travers les différents contacts avec les aidants proches, l'asbl constate que beaucoup d'entre eux se posent des questions à propos de leurs droits en lien avec la loi de reconnaissance des aidants proches, mais pas seulement. Les aidants proches s'inquiètent du maintien de leurs droits au chômage ou au CPAS lorsqu'ils sont contraints d'arrêter de travailler pour accompagner leur proche. Comme vous l'avez mentionné, c'est un cas qui se présente souvent. Ils s'inquiètent également du montant de leur pension et des répercussions de leur arrêt de travail en raison de leur rôle d'aidant proche.

L'asbl constate également que les aidants proches la contactent régulièrement avec une question bien précise sur les aides techniques, financières ou autres, ce qui cache parfois un besoin d'obtenir une écoute téléphonique, voire un réel soutien psychologique. Il n'est pas rare d'entendre des aidants proches épuisés par la situation, mais également par le manque de moyens – matériels, techniques, financiers et organisationnels – pour y faire face. Il s'agit d'une certaine forme de solitude de l'aidant proche face à la situation.

Les aidants proches font également face à d'importantes difficultés administratives : les renouvellements de demande prennent un temps considérable, l'exigence de la signature du proche qui n'en est pas ou plus capable, etc.

La carte d'urgence est un outil lancé en 2016. Au total, près de 530 cartes ont été commandées et envoyées à Bruxelles et en Wallonie. En plastique, leur format est similaire à celui d'une carte d'identité. En 2018, une version cartonnée a été créée. Elle permet aux professionnels de compléter la carte d'urgence directement avec les aidants proches et leurs bénéficiaires. Cette version n'a pas été comptabilisée.

La carte d'urgence est un outil de prévention destiné à aider l'aidant proche à parler de l'avenir avec ses proches et avec la personne qu'il aide au quotidien.

Enfin, la huitième édition de la Semaine des aidants proches aura lieu du 4 au 10 octobre 2021. L'événement est coordonné par les asbl Aidants proches et Aidants proches

Bruxelles. Cette initiative rassembleuse poursuit deux obiectifs :

- identifier, informer et sensibiliser les aidants proches à la valeur cruciale de leur rôle et à l'importance de prendre soin d'eux-mêmes;
- permettre aux partenaires participants de promouvoir leur structure et d'en rencontrer d'autres, ainsi que de rencontrer les aidants proches et de valoriser leur rôle.

D'année en année, la Semaine des aidants proches prend de l'ampleur. Cette année, 23 services, associations et institutions bruxelloises sont partenaires, soit douze partenaires de plus qu'en 2020. Ils proposeront une ou plusieurs activités. Toutes les informations sur cet événement sont disponibles sur le site semaineaidantproche.be.

L'édition 2021 n'ayant pas encore eu lieu, on ne peut évidemment en faire le bilan.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je remercie le ministre pour l'exhaustivité de ses réponses et je suis curieux de prendre connaissance des chiffres de l'année 2021 relatifs aux inquiétudes exprimées sur la ligne d'écoute.

Vous avez répondu à mes questions tout en abordant la problématique de ce que demandent les aidants proches. Le témoignage de cette « aimante proche », qui a rédigé un recueil de poésie pour expliquer ce qu'elle vit, est éloquent. Elle y révèle qu'elle était elle-même dans l'ignorance de son statut d'aidante proche. À Bruxelles, des possibilités existent, mais beaucoup de personnes se trouvent dans cette situation. Face à cette carence d'informations, la Commission communautaire française a donc un rôle extrêmement important à jouer. Les questions de santé mentale se posent aussi parce que, comme vous le dites ainsi que d'autres, l'aidant proche a tendance à s'oublier, à ne plus s'occuper de lui-même. Il a donc besoin d'un soutien psychologique accru et notre attention doit être attirée sur ce point.

Pour conclure, permettez-moi une dernière observation. Les gens se posent beaucoup de questions sur ce nouveau statut. Nous avons voté ici même une résolution demandant au niveau fédéral d'agir en ce sens et un pas important a donc été franchi. Mais les gens continuent à se poser des questions sur leur avenir, leur pension, etc., ainsi que vous l'avez vous-même évoqué.

J'ai rencontré beaucoup d'aidants proches confrontés à la maladie grave de leur proche et à qui l'on devrait pouvoir épargner toutes les démarches administratives s'imposent dans un tel contexte. Mais d'autres questions se posent également, comme celle des personnes qui sont aux côtés d'un aidant proche, dans l'espoir d'une guérison, mais qui doivent malgré tout se préparer à une mort imminente et à toutes les démarches et difficultés administratives que cela implique. Ces difficultés représentent un enjeu fondamental. Les personnes qui accompagnent une fin de vie aux soins palliatifs espèrent toujours une guérison mais nous avons tous beaucoup à gagner à les soutenir, à les accompagner, à les encourager et à prévoir l'avenir. Encore une fois, l'aidant proche qui accompagne une personne en soins palliatifs se retrouve dans une situation administrative très pénible au moment du décès, une situation difficile à imaginer pour ceux qui ne l'ont jamais vécue.

De manière générale, il faut faire prendre conscience à toute la société du rôle d'utilité publique des aidants proches. Tous les secteurs, tant publics que privés, doivent intégrer ces données comme ont été acceptées il y a quelque temps celles concernant les personnes souffrant d'un handicap et qui sont à l'origine de l'aménagement des bâtiments et des services publics. Aujourd'hui, les aidants proches doivent être pris en considération de la même manière. La dame que j'évoquais tout à l'heure me confiait récemment avoir voulu voyager avec son époux. Elle a fait part de certaines facilités obtenues dans ses démarches, mais a aussi attiré l'attention sur les innombrables difficultés rencontrées pour prendre un avion, embarquer, etc.

La semaine des aidants proches est donc importante pour soutenir toutes ces personnes qui rendent un service à la population et à leurs proches, mais aussi à toute la société. En retour, celle-ci doit se montrer solidaire.

Veuillez excuser la longueur de ma réplique, mais l'importance du sujet abordé la justifie.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE SUIVI DE LA CIM SANTÉ PUBLIQUE DÉFINISSANT LES THÈMES PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Question orale de M. Christophe De Beukelaer

à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Le 15 juillet dernier se tenait la première réunion sur la thématique « Drogues » de la conférence interministérielle (CIM) de la Santé publique. Cette réunion, à laquelle assistaient les ministres fédéraux, régionaux et communautaires compétents, a approuvé les priorités pour les années à venir, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique interfédérale en matière d'usage nocif de l'alcool, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique interfédérale en matière de tabac, en vue d'une génération sans tabac, la préparation d'une discussion sur la structuration éventuelle des salles de consommation à moindre risque (SCMR) et, enfin, l'analyse et la discussion des éventuels points névralgiques, lacunes et questions de modifications de la loi de 1921 sur les drogues.

Certains de ces éléments, tels que la mise en place des SCMR en Région bruxelloise, ont déjà fait l'objet de débats au sein de ce Parlement ou devraient faire l'objet de débats plus approfondis. Je pense à celui sur la drogue dans le cadre du suivi du Jeudi de l'hémicycle « Drugs in Brussels ».

Pour ce qui est du suivi, au sein de la Commission communautaire française, des priorités établies par la CIM de la Santé publique, dans quelle mesure allez-vous tenir compte des débats et auditions « Drogues à Bruxelles » du Parlement francophone bruxellois ?

Qu'entendez-vous par « structuration des salles de consommation à moindre risque » ?

Comment ces discussions affectent-elles les projets déjà en place à Bruxelles ? Les points principaux de ces discussions sont-ils déjà arrêtés ? Dans l'affirmative, quels sont-ils ?

Qu'entendez-vous par « génération sans tabac » ? Quels sont les leviers envisagés au niveau de la Commission communautaire française ?

La mise en œuvre d'une politique interfédérale en matière d'usage nocif de l'alcool et du tabac est-elle déjà lancée ? Dans l'affirmative, sous quelle forme ?

M. Alain Maron, ministre.- Avant tout, il convient de rappeler que les travaux de la Cellule générale de politique en matière de drogues (CGPD) ne font que commencer.

Chaque priorité sur laquelle les membres de la CGPD se sont accordés va faire l'objet d'un groupe de travail, dont la composition sera fixée d'ici la fin du mois d'octobre. La Commission communautaire française sera représentée au sein de chaque groupe de travail. Ces groupes de travail auront chacun leur propre agenda et seront chargés de faire des propositions à la CGPD, qui statuera ensuite sur les décisions à prendre. Nous n'en sommes donc qu'au début des discussions pour l'ensemble des thématiques et ce n'est pas la Commission communautaire française qui en fixe le calendrier.

La mise en œuvre d'une politique interfédérale en matière d'usage nocif de l'alcool ainsi que du tabac n'a donc pas encore démarré, à proprement parler.

En ce qui concerne les débats et auditions « Drugs in Brussels » du Parlement francophone bruxellois, il va de soi que les positions défendues par la Commission communautaire française au sein des groupes de travail prendront en considération les résultats de ces débats. Par ailleurs, il convient de souligner que ces débats reflètent les contacts que nous avons avec les secteurs concernés et les orientations que nous adoptons par la suite.

Concernant la thématique sur les SCMR, la CGPD et ses parties prenantes ont jugé prioritaire de s'atteler à la question de l'évaluation du dispositif et, en l'occurrence, de l'expérience pilote qui a déjà eu lieu à Liège. Ce travail n'affectera pas la mise en place de SCMR sur le territoire de la Région dans le cadre de l'ordonnance votée par la Commission communautaire commune en juillet dernier mais devrait à tout le moins l'enrichir.

Au sujet d'une génération sans tabac, l'objectif principal poursuivi consiste en une vaste mobilisation qui aspire à une société où plus personne ne souffre ou ne décède des conséquences du tabagisme, y compris passif. Plus précisément, l'idée est de faire en sorte que tout enfant né à partir de 2019 soit protégé de l'exposition à la fumée du tabac à chaque stade de son développement et que cela devienne la norme. Il est également question d'encourager les fumeurs à arrêter de fumer et de soutenir efficacement leurs tentatives en ce sens. Sur ce sujet, la CGPD s'appuiera sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en la matière afin de déployer un plan d'action sur mesure.

À la Commission communautaire française, la question du tabagisme est traitée au sein du Plan de Promotion de la santé. C'est donc par ce biais que la Commission communautaire française participera à cet objectif.

LA PRÉVENTION AUX ACCIDENTS CARDIOVASCULAIRES

Question orale de M. Jonathan de Patoul

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Chaque année, pour la Semaine du cœur, la Ligue cardiologique met l'accent sur une thématique liée à la santé du cœur. Cette année, elle attire notre attention sur les gestes permettant de prévenir le

plus rapidement possible un accident cardiovasculaire (AVC), grâce à la détection précoce des signes annonciateurs.

En Belgique, près de 60 personnes par jour sont victimes d'un AVC, soit pas moins de 21.000 par an. On estime qu'une personne sur quatre de plus de 25 ans sera victime un jour d'un AVC. Cette problématique nous concerne donc tous.

Il existe plusieurs causes d'AVC, dont l'occlusion de la carotide, l'épisode cardio-embolique, ou encore les atteintes de petits vaisseaux. L'occlusion de la carotide et l'atteinte des petits vaisseaux surviennent généralement chez les patients ou les patientes à risque, comme les diabétiques, les fumeurs et les personnes présentant de l'hypertension artérielle. Le facteur génétique peut également jouer un rôle.

Pour toutes ces personnes, des échographies de la carotide sont recommandées afin de prévenir ce risque. L'épisode cardio-embolique, lui, survient généralement chez les personnes qui ont un problème de fibrillation auriculaire, qui peut aisément être diagnostiqué grâce à un examen chez un cardiologue. Enfin, de manière plus rare, les AVC veineux peuvent rapidement être détectés, puisque le cerveau gonfle et provoque une douleur aiguë à la tête, qui amène rapidement les victimes à se rendre aux urgences.

En Belgique, l'AVC est considéré comme la première cause de handicap et la deuxième cause de mortalité chez l'adulte. Fort heureusement, les séquelles d'un AVC ne sont pas toujours irréversibles et peuvent plus ou moins rapidement se corriger, en fonction de la gravité de celui-ci. Effectivement, il en va pour un AVC comme pour un cancer : plus vite il est diagnostiqué et plus vite il est pris en charge, plus grandes sont les chances de guérison.

C'est pourquoi la Ligue cardiologique belge a lancé, la semaine du 20 septembre, une campagne de sensibilisation au test VITE – pour visage, incapacité, trouble de la parole et extrême urgence –, qui permet de diagnostiquer rapidement un AVC en cours.

Pourriez-vous nous donner le nombre annuel d'AVC en Région bruxelloise ? Afin de lutter efficacement en amont, des campagnes ciblées à l'intention des groupes à risque ont-elles déjà été menées par les services de la Commission communautaire française, pour les inviter à effectuer les différents examens requis, comme une échographie de la carotide ou un bilan cardiaque ? La Commission communautaire française a-t-elle prévu de relayer la campagne VITE ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Les AVC sont effectivement des incidents de santé qui peuvent avoir des conséquences importantes.

Dans le cas présent, nous pouvons faire la distinction entre deux situations : les accidents secondaires à une anomalie survenant chez un sujet en apparence en bonne santé, comme un anévrisme ; et les accidents faisant suite à une altération des vaisseaux, elle-même favorisée par une accumulation de graisse dans les vaisseaux sanguins, leur calcification ou la perte de flexibilité, qui peuvent être la conséquence de l'hypertension, du cholestérol, du diabète ou du tabac.

Sans entrer dans des considérations trop scientifiques, nous nous permettons de faire cette distinction entre les deux groupes car, dans le premier cas, les conséquences de l'accident peuvent être limitées par une prise en charge médicale rapide et appropriée, mais il n'existe pas de mesures de prévention et encore moins de promotion de la santé qui pourraient être mises en œuvre de manière efficace. Il ne semble pas proportionné de proposer à

chaque Bruxellois de passer une IRM du cerveau pour détecter un anévrisme, par exemple. Ce sont donc des pathologies qui peuvent être traitées, mais pas raisonnablement prévenues.

Quelques exceptions existent pour des sportifs de haut niveau ou des situations individuelles. Ces problématiques-là sont le mieux prises en charge dans le cadre de la médecine individuelle, via le médecin généraliste, le cardiologue, le médecin du sport ou le service d'aide médicale urgente. Dans ce domaine, la Commission communautaire française soutient le développement de la médecine générale au sein des maisons médicales.

Pour le deuxième groupe, les accidents vasculaires peuvent par contre faire l'objet d'actions de prévention et, plus efficacement encore, d'actions de promotion de la santé. Celles-ci sont au cœur du Plan stratégique de Promotion de la santé de la Commission communautaire française.

La priorité absolue du Plan est de promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac. C'est évidemment celle dont la mise en œuvre aura le plus d'effet sur l'incidence des AVC parmi la population bruxelloise.

J'ai très régulièrement répondu à des questions de votre part sur l'un ou l'autre des aspects de cette priorité, que ce soit sur le tabac, l'alcool, l'alimentation ou le sucre. Je ne vais donc pas rappeler l'ensemble des initiatives prises ou soutenues par la Commission communautaire française et mises en œuvre par diverses associations. J'en ai ici la liste si vous la souhaitez.

Le contrôle de l'hypertension est également un élément important de la prévention secondaire des AVC. Nous en avons parlé la semaine dernière à l'initiative de Mme Schepmans et cela s'ajoute aux éléments que vous avez cités.

Je reste convaincue que l'action sur les déterminants de la santé dans laquelle la Commission communautaire française s'engage au travers du Plan stratégique de Promotion de la santé est la meilleure façon de prévenir les maladies cardiovasculaires en particulier et d'améliorer la santé et le bien-être de la population de manière plus générale.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je vous rejoins : en matière de santé, il faut agir en amont. La prévention doit nous guider dans ce genre de problématique. Mais la campagne de la Ligue cardiologique belge vise aussi la détection d'un AVC : plus vite on réagit, moins la victime risque d'en subir de graves conséquences.

Même si les compétences en matière de santé sont morcelées et que tout ne se fait pas à votre niveau – tant s'en faut –, ces attributions se recoupent. J'insiste dès lors pour que vous envisagiez de relayer ce type de campagnes de sensibilisation qui, si elles ne sont pas à proprement parler préventives, permettent à tout le moins de diminuer les conséquences de l'AVC.

LE LABEL ALLAITEMENT « FRIENDLY »

Question orale de Mme Nicole Nketo Bomele

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- J'ai récemment interrogé Mme Ben Hamou au sujet des actions régionales visant à banaliser l'allaitement dans l'espace public. Elle m'avait alors redirigée vers la Commission communautaire française.

L'allaitement en public n'est pas encore bien toléré. C'est dommage. Les incidents sont fréquents. Récemment, une maman qui allaitait son enfant au Westland Shopping a été éconduite sous prétexte que son comportement n'était pas correct. Ce n'est absolument pas normal. Donner le sein à son enfant est un acte tout à fait naturel. Le groupe DéFl estime qu'allaiter en public n'a rien d'impoli ni d'obscène.

À ce propos, nous avons récemment rencontré la fondatrice du projet bruxellois « Breastfriends », qui a développé en 2018 un label dans l'HORECA pour des lieux « allaitement friendly ». Je vous invite à vous pencher sur ce magnifique projet et à rencontrer cette personne. La Vlaamse Gemeenschapscommissie avait décidé de financer et de soutenir cette initiative exemplaire pendant deux ans, initiative malheureusement suspendue en raison de la crise sanitaire. Il serait utile que la Commission communautaire française prenne le relais.

Vous me direz qu'il est difficile d'obtenir des fonds. Vous lancez souvent des appels à projets, et c'est une bonne chose. J'estime toutefois qu'il importe de sortir de cette logique, car elle est chronophage et énergivore pour les associations. Je suis persuadée que la Commission communautaire française peut apporter son soutien d'une autre manière.

Je constate que vous avez réagi et vous avez pleinement raison : allaiter est tout à fait normal.

Que fait la Commission communautaire française pour banaliser l'allaitement en public ?

Avez-vous entendu parler de l'asbl Breastfriends par le biais de la Vlaamse Gemeenschapscommissie? Seriez-vous intéressée d'aider ce label à se développer dans notre Région, pourquoi pas en collaboration avec cette même Vlaamse Gemeenschapscommissie?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je rejoins vos constats, tant sur le plan politique qu'à titre personnel. J'ai moi-même vécu des expériences similaires. Il existe des paradoxes terribles : on demande aux mamans de faire taire leur bébé en public, mais on leur interdit de l'allaiter en public. Je trouve cela tout à fait arriéré.

Je suis totalement d'accord avec vous sur le fait que l'allaitement maternel doit pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions, dans tous les lieux publics à Bruxelles, pour toutes les mères qui le souhaitent.

Plusieurs études montrent qu'à peine 50 % des mamans osent allaiter dans des espaces publics. En outre, trop peu d'établissements l'autorisent. Au cours de l'été, des initiatives ont été lancées, comme l'installation de bancs spécialement destinés à l'allaitement dans l'espace public. C'est une bonne chose, car plus on en parlera, plus il sera facile, pour les mamans qui le souhaitent, d'allaiter et moins la pratique sera réprimée. Pour l'instant, elle est encore mal vue et trop peu d'établissements se déclarent ouvertement en faveur de l'allaitement.

Cela a parfois pour conséquence que la maman est invitée à se couvrir, à se rendre aux toilettes, voire à quitter les lieux.

Ni mon cabinet ni mon administration n'ont été sollicités par Breastfriends pour une demande de soutien ou une rencontre. À ce stade, la Commission communautaire française n'a donc pas subsidié le projet. Nous sommes évidemment ouverts à rencontrer cette association et à analyser sa demande, comme toutes les autres, en bonne intelligence avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie afin d'assurer une complémentarité.

Je signale néanmoins que les centres de planning familial sont à la pointe de la promotion de l'allaitement. Le suivi des grossesses et des naissances ne relève pas directement de ces centres, mais de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les centres de planning familial réorientent donc les femmes vers les structures de l'ONE qui peuvent les aider, diffusent les brochures et les affiches de l'Office, renvoient les femmes vers des hôpitaux qui organisent des soirées pour leur expliquer l'allaitement, comme au CHU Saint-Pierre, ou vers des accompagnements, pour celles qui sont en situation précaire, proposés notamment par l'asbl Aquarelle, également au CHU Saint-Pierre.

Il est par ailleurs important de mentionner que nous menons, au sein de la Commission communautaire française, une politique de promotion de l'allaitement, notamment dans le secteur ambulatoire, pour encourager les pauses allaitement des travailleuses qui le souhaitent.

J'imagine que j'aurai prochainement le plaisir de rencontrer cette association.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je ne manquerai pas d'informer l'association de vos propositions. Elle m'avait dit avoir rencontré, sans suite, le ou la ministre de l'époque en 2018

Il y a eu une tentative de création de banc d'allaitement à Courtrai. La sage-femme nous a cependant fait savoir qu'il n'était pas très apprécié, car il n'était pas protégé des intempéries.

Il me semble important de décomplexer la question du sein. La Commission communautaire française devrait organiser une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, car nous laissons trop les médias et les réseaux sociaux prendre le relais. Le sein y devient un élément exclusivement sexuel alors qu'il devrait être considéré comme un élément naturel pour allaiter l'enfant.

LE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE LIÉ À L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DE SOMNIFÈRES

Question orale de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

> et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

M. Jamal Ikazban (PS) .- Un article récent nous alerte sur une pandémie qui a bouleversé le sommeil de trois Belges sur quatre. Depuis un an, les spécialistes du sommeil reçoivent 30 % de patients en plus, dont de nombreux jeunes. Je vous interpellais déjà sur cette « coronasomnie » en mars dernier. Voilà qu'en cette rentrée académique, les spécialistes se disent inquiets face à un phénomène en expansion, puisque sur les 73 % de Belges qui connaissent des problèmes pour s'endormir, 12 % de la population consomment aujourd'hui des somnifères. La Belgique est même championne toutes catégories dans le domaine en Europe : pas moins de 42 % de Belges reconnaissent avoir commencé à prendre des médicaments ou en avoir augmenté la dose depuis le début de la crise. En treize mois, 1.138.996 doses de somnifères et de sédatifs ont été délivrées chaque jour en Belgique. En outre, 92 % des patients prennent des somnifères plus longtemps que recommandé.

On le voit, les chiffres sont interpellants, et ce ne sont pas les initiatives pour y faire face qui ont manqué. En mars

dernier, vous nous aviez d'ailleurs détaillé toutes les initiatives prises par la Commission communautaire française en la matière à la suite du confinement. La Commission communautaire française soutient l'asbl Univers santé qui a mis en ligne un outil complet de sensibilisation intitulé « Atouts santé : le sommeil ». On y aborde notamment les troubles du sommeil liés au confinement. La Commission communautaire française soutient également l'asbl Question santé, qui a élaboré le projet « 7 jours santé » de promotion de la santé auprès des indépendants et des chefs de très petites entreprises à Bruxelles. Ce projet comprend un outil de sensibilisation aux troubles du sommeil, en général, et aux troubles du sommeil liés à la crise sanitaire, en particulier.

Des programmes de sensibilisation sur les troubles du sommeil encouragent les citoyens à consulter et se faire aider avant qu'il ne soit trop tard, insistant sur une approche non médicamenteuse pour traiter les insomnies passagères ou aiguës liées à la crise. On se souvient des enquêtes menées par la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et Sciensano, qui mettaient en évidence l'importance des déterminants de la santé, mais aussi la nécessité d'une prise en charge globale, biopsychosociale et intégrée en médecine générale.

Dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé, la Commission communautaire française agit déjà en concertation avec les acteurs de terrain sur les différents déterminants de la santé en lien avec la « coronasomnie », et ce avec les maisons médicales afin d'insister sur les bonnes pratiques et surtout sur une prescription rationnelle des somnifères et autres sédatifs.

Inquiet par les chiffres concernant la « coronasomnie » en mars dernier, j'ai pu saluer lors de votre réponse votre prise de responsabilité face à la situation ainsi que les initiatives de la Commission communautaire française en la matière. Aujourd'hui, la situation semble s'être aggravée avec une consommation de somnifères en augmentation ou inadaptée et un risque évident de dépendance à la clé.

Comme vous le rappeliez vous-même, les politiques en matière de santé et de promotion de la santé, en particulier sur ce genre de problématique, sont pensées systématiquement de manière conjointe. Certaines de mes questions concerneront donc les compétences de votre homologue en charge de la Santé.

Quel est le constat des acteurs de terrain sur l'évolution de la « coronasomnie » depuis le mois de mars ? Constatent-ils une augmentation de la consommation des somnifères ? Qu'en est-il de la dépendance ?

Concernant le risque de dépendance aux somnifères et sur la base de la partie du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 traitant de l'amélioration de la qualité des interventions en promotion de la santé en faveur de la santé dans toutes les politiques, que privilégiez-vous pour promouvoir un endormissement sans prise de médicaments ?

Les consultations chez les spécialistes du sommeil explosent, notamment chez les jeunes, avec une consommation de somnifères qui pourrait s'étaler au-delà de la prescription ou déboucher sur une dépendance. L'une des priorités du plan consiste d'ailleurs à favoriser et promouvoir la santé dans les milieux de vie des jeunes. Comment y parvenir ?

Qu'en est-il de la concertation avec les maisons médicales pour une rationalisation de la prescription des somnifères ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- J'avais déjà répondu en mars dernier avec les éléments dont je disposais à l'époque. Je profite donc aujourd'hui de votre nouvelle question orale pour actualiser mes réponses. Il y a donc les actions mises en œuvre par les asbl Univers santé et

Question santé. Vous vous souviendrez également des constats des études de Sciensano, qui identifiaient les personnes les plus touchées par la consommation de somnifères.

Aujourd'hui, les acteurs de terrain constatent en effet une augmentation de divers troubles en raison de la crise sanitaire, du confinement et de la crise économique et sociale que nous vivons et qui touche fortement les enfants, les étudiants, les personnes en situation d'invalidité et celles qui vivent dans les conditions les plus modestes, ainsi que le rappelait Benoit Delatte, directeur médical de l'hôpital Le beau Vallon.

Parmi les troubles qui en découlent, ils observent non seulement des troubles du sommeil, mais aussi un changement des formes de consommation telles qu'une augmentation du recours aux écrans, des troubles alimentaires, une augmentation des psychotropes parmi lesquels l'alcool. On se trouve donc bien dans des comportements qui influencent les déterminants de la santé et pour lesquels la Commission communautaire française peut agir en matière de promotion de la santé.

Comme je vous le disais le 26 mars, la promotion de la santé insiste sur l'importance de privilégier une approche holistique de la santé, physique et mentale, afin d'aborder tout ce qui concerne la santé, tout ce qui contribue à son amélioration en évitant de s'arrêter à un seul déterminant qui viendrait occulter tous les autres.

Les insomnies sont un symptôme et témoignent de l'inquiétude, d'une angoisse, comme les difficultés à se concentrer, l'irritabilité, le sentiment de solitude que viennent nourrir la peur d'une maladie pour soi et pour les autres, mais aussi les difficultés financières, les tensions intrafamiliales, ou encore la solitude.

Le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 ne prévoit pas d'action spécifique à l'égard des enfants et des adolescents pour la détection précoce en matière de troubles liés au sommeil. En effet, d'une part, ce public est identifié comme relevant des compétences dévolues à l'ONE en ce qui concerne la promotion de la santé. D'autre part, parce que ces actions de détection et d'intervention précoce de troubles de santé mentale relèvent du décret ambulatoire qui inclut des actions de prévention et de promotion de la santé. Cette mission est donc mise en œuvre via ce secteur.

Le Plan stratégique de Promotion de la santé identifie comme prioritaire l'objectif de contribuer aux nouvelles politiques de santé mentale pour enfants et adolescents et prévoit que cet axe doit être déployé au niveau des concertations interministérielles organisées par le SPF Santé publique, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des soins en santé mentale.

Par ailleurs, la question de la collaboration avec les médecins et les actions visant à prévenir l'augmentation de la consommation des hypnotiques et des risques de dépendance relèvent des compétences de l'État fédéral. Celui-ci a d'ailleurs créé sur son site une page intitulée « Somnifères et calmants : pensez d'abord aux autres solutions ».

Ces éléments s'ajoutent à ceux apportés en mars, qui font aussi partie de notre réponse à cette problématique. Nombre d'actions menées en promotion de la santé et mentionnées alors peuvent être directement liées à la question du sommeil : consommation des écrans, pratique sportive, alimentation

M. Jamal Ikazban (PS).- Vous semblez partager le constat que la consommation excessive de somnifères et le risque de dépendance sont un véritable fléau. Les insomnies sont

révélatrices d'autre chose et il y aurait lieu de s'attarder sur les causes sous-jacentes.

Vous avez fait allusion au problème de la « coronasomnie », mais il faut également tenir compte d'autres facteurs comme un usage excessif des écrans et de l'internet. Ceux-ci peuvent être à l'origine de troubles inquiétants, non seulement pour les étudiants et les travailleurs, mais aussi pour ceux qui, par exemple, doivent partir à vélo ou en voiture le lendemain.

Ce phénomène mériterait une réflexion plus large sur le fonctionnement de notre société puisque, avant même l'internet et la folie des écrans, les programmes télévisés intéressants étaient programmés tard le soir et dans la nuit. Au-delà de la crise sanitaire, il conviendrait de s'interroger sur la manière dont nous organisons et concevons notre société. La santé est impérative et nous devons agir sur tous les déterminants à la fois.

L'ART POUR SOIGNER LES BRUXELLOISES ET LES BRUXELLOIS

Question orale de M. Mohamed Ouriaghli

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

> et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Début septembre, l'échevine de la culture de la Ville de Bruxelles annonçait le lancement d'un projet pilote de prescriptions muséales en collaboration avec les musées de la ville et le service de psychiatrie du centre hospitalier universitaire (CHU) Brugmann.

Cette nouveauté dans notre pays s'inspire directement d'une initiative qui a vu le jour au Québec en 2018 grâce à une collaboration entre le Musée des Beaux-Arts de Montréal et l'Ordre des médecins. Le principe est simple : tout médecin peut délivrer une ordonnance muséale à un patient s'il estime qu'une visite au musée lui sera bénéfique. Il peut s'agir de patients souffrant de maladie chronique, neurologique ou de dépression par exemple, ou de malades ayant été hospitalisés. Cette initiative est venue compléter l'offre d'activités déjà existante au sein du musée, notamment l'art-thérapie.

Dans le cadre de la crise liée à la Covid-19, nous avons beaucoup parlé de santé mentale car les mesures restrictives mises en place pour endiguer la pandémie ont eu un impact sur celle-ci. Les enquêtes menées par l'Institut belge de santé Sciensano révèlent que les troubles anxieux et dépressifs ont augmenté en 2020 et 2021, en particulier chez les jeunes de 18 à 29 ans. Une personne sur huit a même déclaré avoir eu des pensées suicidaires au cours de la première année de pandémie.

Des études canadiennes et britanniques notamment montrent que le contact avec l'art a un impact positif sur l'état de santé physique et mental d'une personne car il génère des émotions positives qui lui permettent d'être mieux connectée avec elle-même et de mieux interagir avec les autres.

L'OMS a d'ailleurs reconnu ses bienfaits en 2019. Les activités culturelles stimulent le cerveau et lui permettent de libérer de la dopamine, « l'hormone du bonheur ». Elles offrent un cadre relaxant pour les patients recevant des traitements médicaux lourds ou pour lesquels une pratique sportive n'est pas possible.

Au CHU Brugmann, l'objectif des prescriptions muséales est, comme au Québec, de venir en soutien au processus de guérison. Des prescriptions individuelles seront délivrées pour des patients de l'hôpital et des visites collectives seront organisées pour les patients de la clinique du stress du CHU qui suivent déjà un programme thérapeutique.

Le projet pilote durera trois mois. S'il s'avère que les symptômes de détresse ou d'épuisement psychiatrique sont réellement soulagés, il pourrait être déployé davantage.

Madame la ministre-présidente, la culture au sens large nous a terriblement manqué en période de confinement. Le bien-être qu'elle procure est indéniable et, pour les malades, elle redonne de l'espoir et de la combativité pour accompagner la convalescence et mener à la guérison.

Dans une perspective de promotion de la santé mentale, trouvez-vous intéressant de promouvoir ou soutenir ce type d'initiatives auprès des associations qui œuvrent dans le domaine de l'art-thérapie et de susciter des partenariats entre hôpitaux de la Région et musées publics et privés, en lien également avec vos compétences en Commission communautaire commune ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous renseigner sur les moyens dédiés à l'amélioration, par l'art et la culture, des séjours en hôpital, en institution psychiatrique et en milieu de soins dans notre Région? Quelles sont les structures subventionnées par la Commission communautaire française qui proposent de l'art-thérapie? Quels budgets y sont-ils consacrés et en faveur de quelles initiatives?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Dans une perspective de promotion de la santé mentale, il est tout à fait évident qu'il faut soutenir les initiatives des associations qui œuvrent dans le domaine de l'art-thérapie.

Pour ce qui relève plus spécifiquement des collaborations entre les hôpitaux de la Région et les musées publics et privés, ainsi que l'amélioration des séjours en hôpital psychiatrique, je vous invite à poser ces questions en Commission communautaire commune et au niveau fédéral.

En ce qui concerne les structures subventionnées par la Commission communautaire française qui proposent de l'art-thérapie : quinze asbl sont subventionnées depuis de nombreuses années. En effet, les « soins » culturels visent à améliorer la qualité de vie et le bien-être des patients en travaillant sur l'émotion, la sensibilité et la créativité à travers une pratique artistique où le corps retrouve son importance et sa considération, et où les facultés mentales – mémoire, imaginaire, concentration, etc. – sont stimulées.

Deux approches peuvent être distinguées au sein de projets financés par la Commission communautaire française : l'art et la culture à l'hôpital et l'art et la culture comme alternative thérapeutique face aux troubles et à la souffrance psychiques.

La première, l'art et la culture à l'hôpital, est une approche visant principalement les enfants et les adolescents hospitalisés, souvent pour des pathologies nécessitant des traitements longs et lourds, tant physiquement que psychologiquement. Ces initiatives visent à améliorer leur bien-être et à diminuer leur souffrance psychique.

Les six associations concernées sont :

- Fables rondes pour son projet « Clowns à l'hôpital » ;
- Lapsus Lazuli pour son projet « Docteurs Zinzins », des clowns sensibles à l'écoute des enfants malades en milieu de soins et à domicile en soins palliatifs;

- Hopi'Conte pour son projet de contes aux enfants hospitalisés :
- Le Pont des arts pour son projet d'artistes intervenant en milieu de soins;
- Les Messagers du cœur pour son projet « Chemins d'art » en services de pédiatrie ;
- Empathiclown pour son projet de rencontres entre des clowns et des patients en revalidation neurologique au CHU Brugmann à Bruxelles.

Les associations qui utilisent la seconde approche – l'art et la culture, alternative thérapeutique face aux troubles et à la souffrance psychiques – s'adressent à des personnes souffrant de troubles psychiques afin de leur permettre une revalidation culturelle et sociale.

Neuf associations y ont recours :

- L'Atelier Côté cour, pour le renforcement de l'approche communautaire en santé mentale, avec une attention particulière à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre l'exclusion des femmes isolées;
- L'Heure atelier, pour son projet « La cuisine, mode d'expression et ouverture sur le monde! »;
- Le Grès, pour son projet « Les ateliers des trois ponts » ;
- La Troupe du possible, pour son dispositif local d'insertion par la culture et la médiation théâtrale;
- Le Théâtre de l'éclair, pour son projet de théâtre avec des adolescents et des adultes passés par la psychiatrie;
- Lato Sensu, pour son projet « Le pont », spectacle de sensibilisation et prévention du suicide;
- Anaïs pour son projet « Chorale KaféOlé » ;
- Le Centre Benenzon, pour son projet de musicothérapie individuelle et de groupe auprès de publics en difficulté psychique.

Pour l'année 2021, le montant total des subventions octroyées aux structures qui proposent de l'art-thérapie selon les deux approches citées s'élève à 141.200 euros. Je tiens à votre disposition la ventilation de ces subsides entre ces diverses associations.

Vous pourrez obtenir des éléments complémentaires en interrogeant le ministre compétent à la Commission communautaire commune ou au Gouvernement fédéral.

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Je suis conscient que le sujet ne relève pas tout à fait de vos compétences. Cependant, ce projet de prescription muséale et plus largement l'art-thérapie pour guérir les maux de l'esprit et du corps me paraissent être des initiatives intéressantes que la Commission communautaire française devrait promouvoir et soutenir dans la mesure du possible.

Des études ont démontré que la musique permet de stimuler l'activité cérébrale des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La musique est une source de plaisir et de divertissement, elle pourrait même raviver certains souvenirs des malades. Je pense que nous pouvons compter sur vous pour promouvoir cet art.

DES ÉCOLES MOINS ÉNERGIVORES

Question orale de Mme Aurélie Czekalski

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Les bâtiments publics, les bâtiments privés, le logement public, le logement privé, etc. sont en pleine mutation pour devenir moins énergivores. Mais qu'en est-il des écoles qui dépendent de la Commission communautaire française ?

La Région bruxelloise, vous le savez, s'est fixé comme objectif d'atteindre 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2005, et au moins 90 % en 2050 afin atteindre la neutralité carbone. Cet objectif 2030 ne sera atteint que si tous se joignent à l'effort.

Le dioxyde de carbone (CO2) représente en Région de Bruxelles-Capitale 90 % du total des émissions de gaz à effet de serre. Il est émis lors de tout processus de combustion. En Région de Bruxelles-Capitale, la combustion dans les bâtiments résidentiels et tertiaires est responsable de 62 % des émissions directes de CO2.

Le chauffage est largement assuré par les énergies fossiles que sont le gaz et mazout. Bien que le mazout ne réponde qu'à 20 % des besoins, il est à l'origine de 25 % des émissions issues de la production de chaleur pour le chauffage des bâtiments.

Le secteur des bâtiments étant le premier responsable des émissions de CO2 dans notre Région, il est primordial d'agir sur l'isolation de l'enveloppe du bâti pour réduire les besoins en énergie, sur l'installation de systèmes de chauffage efficaces et décarbonés, ainsi que sur le développement des sources d'énergies renouvelables.

L'efficacité énergétique dans nos écoles peut facilement être mise en place pour atteindre les objectifs régionaux. L'adaptation à l'économie d'énergie dans les écoles passe par exemple par l'installation d'une nouvelle chaudière, d'un débitmètre ou de robinets thermostatiques. Des mesures d'isolation peuvent également être prises, telles que l'installation de vitrages superisolants.

L'on peut citer d'autres exemples. À Bruxelles, l'Association pour la promotion des énergies renouvelables a créé la toute première communauté d'énergie renouvelable de Belgique, à travers un projet pilote inédit de partage local d'énergie. Ce projet prend place autour de l'école Nos Bambins à Ganshoren.

L'autoconsommation collective – regroupement d'un ou plusieurs producteurs avec un ou plusieurs consommateurs géographiquement proches pour organiser la consommation de l'électricité produite – permet d'utiliser directement l'excédent de production des détenteurs de panneaux photovoltaïques du quartier sans passer par le réseau de distribution classique.

Les écoles peuvent contribuer à l'environnement et dépenser moins d'argent en frais d'énergie, ce qui laisse davantage de moyens pour le fonctionnement pédagogique.

Un subside est-il mis en place par la Commission communautaire française pour aider les écoles qui en

dépendent à devenir moins énergivores ? Quel montant a-t-il été affecté à cet effet jusqu'à présent ?

Quelles sont les initiatives mises en place par ces écoles pour économiser de l'énergie ? Quels sont les résultats de ces actions ?

Des collaborations sont-elles nouées avec des experts pour aider les écoles dépendant de la Commission communautaire française dans cette transition énergétique ? Dans l'affirmative, avec lesquels ? Dans la négative, pourquoi ?

Des synergies sont-elles créées avec les écoles de la Vlaamse Gemeenschapscommissie? Si oui, quelles sont-elles?

M. Rudi Vervoort, ministre.- La Commission communautaire française répond aux obligations régionales en déployant le plan local d'action pour la gestion de l'énergie (PLAGE) sur l'ensemble de son parc immobilier, y compris les écoles. Ainsi, des objectifs sont et seront fixés et un plan d'action sera établi en vue de satisfaire aux exigences de réduction des consommations énergétiques.

En qualité de pouvoir organisateur, la Commission communautaire française est propriétaire de la majorité des bâtiments occupés par ses écoles et a entamé de nombreux chantiers de rénovation comportant une dimension d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments : remplacement des châssis, isolation des façades, etc.

À titre d'exemples, voici une liste des chantiers réalisés ou en cours de réalisation :

- rénovation et isolation des façades des bâtiments 06 (auditorium et rotonde) et 07 (utilisé par l'Institut Gryzon) et de ceux de la piscine;
- désamiantage et reconstruction de la salle de sport au-dessus de la piscine;
- rénovation complète des laboratoires au niveau du bâtiment 04 ;
- rénovation en profondeur du bâtiment 02, utilisé par l'Institut Gryzon, le centre de recherche Labiris et d'autres fonctions;
- rénovation en profondeur du bâtiment 03, dont la remise à neuf des ateliers de l'Institut Gryzon;
- installation de panneaux solaires photovoltaïques sur certaines toitures ;
- installation d'un système de cogénération au sein de l'Institut Redouté-Peiffer, et prochainement au sein du bâtiment abritant la piscine du campus du CERIA;
- adoption de mesures de réduction de la consommation en électricité, gaz et eau, telles que la mise en place de détecteurs de mouvements pour un éclairage plus économe, la régulation des chaudières, etc.

Par ailleurs, les deux nouvelles écoles en cours de construction sur le campus du CERIA et la future extension de l'Institut Herlin seront des exemples de constructions durables, avec une attention particulière portée à la qualité écologique et environnementale du projet : performances énergétiques, toitures végétales, récupération des eaux de pluies, etc.

Les rénovations en cours représentent un investissement de plus de 20 millions d'euros.

La Commission communautaire française sollicite régulièrement des fonds pour ses chantiers grâce aux appels à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce

sera d'ailleurs prochainement le cas avec l'appel à projets lancé dans le cadre du vaste plan de rénovation des bâtiments scolaires, partiellement subsidié par le plan européen pour la reprise et la résilience.

Dans sa démarche de transition énergétique, la Commission communautaire française a fait réaliser une série d'audits énergétiques de ses bâtiments. Elle est également en contact permanent avec l'ensemble des services, notamment ceux de Bruxelles Environnement. Des synergies existent également avec la Commission communautaire flamande pour les bâtiments partagés, en particulier dans le cadre du PLAGE pour lequel des actions communes sont envisagées.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Il s'agit d'un vaste chantier et les pouvoirs publics doivent être exemplaires en la matière. Cela passe notamment par les bâtiments dépendant de la Commission communautaire française. Nous reviendrons sur ce sujet au sein de nos différentes commissions.

LA RENTRÉE ACADÉMIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Après les écoles fondamentales et secondaires, c'était au tour des universités et hautes écoles de faire leur rentrée, toujours dans cette ambiance sanitaire un peu difficile, marquée par le port du masque obligatoire dans les salles de cours et les bibliothèques.

Quels premiers retours du terrain vous ont-ils été adressés à propos de cette rentrée dans les établissements de l'enseignement supérieur de la Commission communautaire française? L'ensemble des établissements ont-ils mis en application le retour en présentiel à 100 % annoncé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny?

Concernant la vaccination, il est important d'expliquer et de déconstruire les potentiels freins à la vaccination des jeunes. Quelles mesures ont-elles été prises afin de sensibiliser les étudiants à la vaccination? Des vaccibus sont-ils bien présents devant les établissements sous tutelle de la Commission communautaire française?

Dans des écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des sensibilisations sont menées lors de rencontres favorisant l'échange entre les étudiants et le corps scientifique. De telles initiatives sont-elles à l'agenda dans les établissements de l'enseignement supérieur de la Commission communautaire française ?

Enfin, cette rentrée universitaire marque également la fin du déroulement de la seconde session pour certains étudiants. Les différentes modalités en présentiel ou en virtuel des sessions d'examens ont causé des inquiétudes chez de nombreux étudiants. Avez-vous plus d'informations concernant les taux de réussite et d'abandon lors de ces sessions ? Du fait qu'elles se sont déroulées différemment l'une de l'autre, quelles conclusions tirez-vous au regard de l'évolution de la situation sanitaire, permettant davantage de présentiel lors de cette seconde session d'examens ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- À l'École supérieure des arts du cirque (ESAC), tout comme à la Haute École Lucia de Brouckère (HELDB), les étudiants se sont réjouis de cette reprise des cours à 100 % en présentiel. Tous le souhaitaient et sont désormais soulagés, c'était essentiel. Mais cette reprise ne laisse pas de place à l'improvisation.

En effet, sur le campus du CERIA, le port du masque, la distanciation sociale et l'aération des locaux sont bien à l'ordre du jour. Des communications ont été adressées à ce propos aux étudiants et aux enseignants. Une campagne d'information a été mise en œuvre sous le titre « Une rentrée en toute sécurité ». Des affiches ont été disposées dans tous les locaux

C'est ainsi que sur le site internet de la HELDB par exemple, le projet Campus numérique a été mis à jour et apporte les éléments d'information indispensables, notamment les consignes à suivre en cas de survenance de cas de maladie ou de quarantaine. Elles sont ainsi rappelées aux étudiants et aux enseignants, le tout encadré par le conseiller en prévention et le service de promotion de la santé à l'école.

D'autre part, une réunion s'est tenue ce 28 septembre avec les services de la Commission communautaire commune afin d'organiser une campagne d'information et de sensibilisation à la vaccination. Les étudiants auront donc accès à un vaccibus sur le campus du CERIA début octobre. Cette vaste campagne concernera directement nos étudiants de l'enseignement supérieur, mais également les élèves de l'enseignement secondaire et, pourquoi pas, indirectement des enseignants et des parents, le but étant d'augmenter le taux de vaccination.

Quant aux taux de réussite et d'abandon lors des sessions d'examens tantôt en virtuel, tantôt en présentiel, les chiffres sont constants par rapport aux autres années, pour ce qui concerne la HELDB. Pour ce qui est de l'ESAC, la situation est un peu plus complexe, car pas moins de cinq étudiants bénéficient d'une session prolongée jusqu'au 30 novembre, pour cause de force majeure, principalement de blessure.

Enfin, en principe, les cours et les examens devraient avoir lieu en présentiel cette année, si la situation sanitaire ne se détériore pas. Notez que l'organisation des examens est bel et bien prévue, en cas de retour à un scénario à distance. Nous sommes donc préparés à toute forme d'évolution, dans un sens comme dans l'autre.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- J'aimerais exprimer ma joie par rapport à toutes les initiatives qui ont été prises au niveau sanitaire. Le vaccibus devant le CERIA est une opération très importante. Vu le nombre d'étudiants qu'accueille la HELDB, il serait également pertinent d'y faire venir un vaccibus.

Je vous ai interrogé à propos du taux de réussite, car en Fédération Wallonie-Bruxelles, il semble stable, mais il faudra surveiller son évolution. Si la situation sanitaire devait empirer, il faudrait alors organiser des examens en distanciel et aider les étudiants à s'adapter à ce cas de figure.

LES 100 ANS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Question orale de M. Pierre-Yves Lux

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Le 17 octobre prochain, les bibliothèques belges francophones fêteront leur centième anniversaire. C'est en effet il y a 100 ans, le 17 octobre 1921, qu'était promulguée la loi Destrée, fondatrice de la lecture publique.

Les bibliothèques sont des lieux de proximité, de lien, de vie, de culture et de rencontre. Pour certains enfants, jeunes et moins jeunes, c'est parfois la seule connexion à la culture et aux œuvres. Le groupe Ecolo considère les bibliothèques comme un maillon indispensable au déploiement et au renforcement des droits culturels des citoyennes et citoyens.

À l'occasion de ce centenaire, plusieurs activités seront organisées partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, quel soutien la Commission communautaire française apporte-t-elle à ce secteur ?

Pouvez-vous nous dresser un état des lieux du secteur de la lecture publique – secteur dont on parle malheureusement trop peu – sur le territoire bruxellois? Quelles sont les conséquences de la crise sur ces institutions en matière de fréquentation, de prêt d'œuvres et d'organisation d'ateliers, stages et autres?

Dans le contexte spécifique de la Commission communautaire française, quels défis et perspectives recensez-vous pour les bibliothèques publiques dans les prochaines années ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Comme vous le soulignez, les bibliothèques sont des maillons essentiels du paysage culturel bruxellois, pour leur rôle de promotion de la lecture et du livre auprès du plus grand nombre. C'est pourquoi la Commission communautaire française subventionne les bibliothèques publiques communales comme celles constituées sous le statut d'asbl. Le montant global des subventions octroyées est de 876.000 euros en 2021. Le montant de cette subvention reste relativement stable d'année en année et est ventilé comme suit : 446.000 euros pour les subventions de fonctionnement et les animations, et 430.000 euros pour les subventions d'investissement, qui consistent principalement en achats de livres.

Concernant un état des lieux du secteur, quelque 85.680 lecteurs réguliers ont été recensés en 2020 en Bruxelles-Capitale, Région répartis entre de les bibliothèques subventionnées et reconnues par Wallonie-Bruxelles. Fédération Les bibliothèques communales de Ganshoren et Molenbeek-Saint-Jean n'étant pas reconnues, nous ne disposons pas de statistiques pour celles-ci en matière de fréquentation et de prêts.

La crise sanitaire a eu de sérieuses répercussions, tant sur le nombre de lecteurs que sur le nombre de prêts. Le nombre de lecteurs a connu une baisse considérable entre 2019 et 2020, soit une diminution de 30 % du lectorat total en Région bruxelloise, ce qui équivaut à une perte de 36.853 lecteurs inscrits. Le nombre de prêts a également diminué de façon significative, de l'ordre de 35 %, soit une diminution de 658.000 prêts. Certaines bibliothèques ont connu des situations plus complexes encore, avec une diminution allant parfois jusqu'à 50 %.

Toutefois, les bibliothèques sont restées actives et proposent de nouveaux services tels que Lirtuel. Il s'agit d'un service disponible dans toutes les bibliothèques reconnues, qui permet aux usagers inscrits dans une bibliothèque publique d'emprunter gratuitement jusqu'à quatre livres numériques simultanément pour une durée de 30 jours. Les statistiques disponibles pour la Région mentionnent une très nette augmentation des inscriptions et de l'usage de ce service pendant la période de confinement. Il a été observé une hausse de 82 % des prêts entre 2019 et 2020, soit une augmentation de 14.000 à 25.000 prêts virtuels.

Les bibliothèques sont désormais réactives et connectées. Elles communiquent via leur site web, leur page Facebook, et organisent toutes sortes de formations et d'animations virtuelles. La crise sanitaire a accéléré ce processus, déjà en cours auparavant. Le présentiel pour les formations et animations reste cependant la formule privilégiée.

Les bibliothèques sont souvent en première ligne pour constater la fracture numérique. Elles sont donc nombreuses à organiser des ateliers dans leur espace public numérique, quand elles en disposent.

Le livre audio connaît actuellement un franc succès auprès des lecteurs porteurs de handicap, mais aussi auprès de l'ensemble du lectorat, sensible à ce type d'offre.

Les bibliothèques sont libres de constituer leurs collections en tenant compte de leurs lecteurs et de leur plan de développement de la lecture sur le territoire d'implantation. Aucune instruction d'achat n'est donc donnée, conformément aux dispositions du décret. Les achats de livres numériques varient donc sensiblement d'une entité à l'autre, en fonction des projets de la bibliothèque et des demandes des lecteurs.

Depuis le décret de 2009 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les bibliothèques publiques ont intensifié le travail avec leur base dans une optique d'analyse territoriale. Elles collaborent avec des associations aux objets sociaux très divers : asbl culturelles, sociales, de cohésion, etc. et mènent de multiples activités à destination de publics de tous âges et de toutes les catégories sociales.

À la suite de l'adoption du nouveau décret relatif à la lecture publique par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons entrepris de mettre à jour le règlement du même nom au sein de la Commission communautaire française. J'ai soumis à votre Assemblée un projet de règlement qui sera débattu très prochainement. Ce projet permettra de mettre à jour la législation de la Commission communautaire française dans le sens du nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'apporter un soutien aux bibliothèques pour les nouvelles missions qui leur sont confiées.

Nous aurons donc l'occasion d'en débattre en commission. Je peux déjà vous dire que ce texte permettra de revoir à la hausse le montant des subventions octroyées aux bibliothèques qui ont fait l'effort de se conformer aux nouveaux prescrits.

Les bibliothèques qui ont subi le gel budgétaire avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour demander leur reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci entraînera de facto la reconnaissance par la Commission communautaire française. Il est toutefois à noter que certaines bibliothèques publiques dépendaient encore d'un règlement de 1978 pour obtenir des subventions de la Commission communautaire française. L'enjeu est de faire basculer toutes les bibliothèques dans le nouveau régime dès 2022.

S'agissant des perspectives du secteur, la Fédération Wallonie-Bruxelles a communiqué ses décisions de nouvelles reconnaissances à la Commission communautaire française au premier trimestre 2021. L'adaptation budgétaire des nouveaux crédits sera effective dès que le nouveau règlement aura été adopté, en principe au 1er janvier 2022. Les montants complémentaires nécessaires font l'objet d'une demande dans le cadre du budget en cours d'élaboration. Nous prévoyons une augmentation des subsides d'environ 6 %, soit 50.000 euros, ce qui permettra de renforcer les bibliothèques reconnues.

Toutes les bibliothèques bénéficieront ainsi des subventions reprises dans le nouveau règlement. Celui-ci prévoit en outre – c'est inédit – une indexation automatique des subsides pour les frais de fonctionnement à partir de 2023, pour autant que le nouveau règlement ait été mis en œuvre.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Ces associations souffrent effectivement d'une image un peu poussiéreuse. Or, au-delà du prêt d'œuvres et des qualités qui sont les leurs, notamment en matière d'accès à la culture pour toutes et tous, elles mettent en place une multitude d'activités avec divers publics. Toute initiative visant à les mettre en lumière est bonne à prendre, qu'elle émane de notre Parlement ou

qu'elle s'incarne dans les activités organisées prochainement à l'occasion du centenaire des bibliothèques publiques.

Le texte sera discuté et — j'imagine — voté la semaine prochaine. En tout état de cause, il contient une série de propositions intéressantes. Des évolutions viendront dans la foulée de celles qui ont été apportées en Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui permettent la reconnaissance accrue des acteurs de première ligne et le renforcement des droits culturels.

Quant à la crise, ses conséquences ont été en partie compensées par le recours accru au système numérique. Gardons toutefois à l'esprit la fracture numérique, qui ne permet pas à tous d'accéder aux œuvres par ce biais. C'est dans ce contexte que les bibliothèques sont restées ouvertes pendant les quelque dix-huit mois de crise, ce qui était indispensable.

Pour les semaines à venir, pensons, lors de nos discussions sur le Covid Safe Ticket, à la possibilité d'exclure les bibliothèques de son application, d'autant qu'il s'agira pour elles de récupérer ce public perdu pendant de longs mois.

Au-delà du texte et du règlement qui seront soumis la semaine prochaine à notre commission, nous aurons l'occasion de débattre des perspectives des bibliothèques publiques en Région bruxelloise. La dernière publication de perspective.brussels aborde ainsi la question des bibliothèques et ses enjeux, notamment en matière de répartition sur le territoire bruxellois : si celle-ci est excellente, il reste des zones dépourvues de bibliothèques publiques. Voilà donc l'occasion de revenir ensemble sur le sujet.

Mme la présidente.- Nous pourrions, en effet, en débattre, éventuellement un vendredi après-midi. Ce serait une belle occasion de mettre en lumière les bibliothèques publiques à l'occasion de leur centenaire.

L'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DE L'ALTERNANCE À BRUXELLES ET DES CONCERTATIONS ENTRE ENTITÉS FRANCOPHONES

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Il y a quelques mois, vous déclariez que, malgré vos efforts, aucune concertation entre entités francophones sur les états généraux de l'alternance n'avait pu aboutir. Vous ajoutiez que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie discutaient ensemble de la réforme de l'alternance sans prendre en compte les entités bruxelloises.

Vous laissiez entendre que si le dossier n'avançait pas, vous prendriez une initiative pour améliorer ce type d'enseignement à Bruxelles.

La concertation entre entités francophones est-elle toujours au point mort? La marginalisation de Bruxelles se confirme-t-elle, comme vous le craigniez?

Votre cabinet réfléchit-il à une stratégie, spécifique à la Commission communautaire française et à la Région, pour rendre plus efficace le système de l'alternance à Bruxelles ?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je constate que vous ne lâchez pas le morceau. Je vous rassure : moi non plus. Nous faisons partie tous les deux des convaincus de la nécessité d'une réforme de l'alternance en tant que voie d'excellence pour former nos jeunes et leur donner l'accès à toute une série de métiers.

Je vous remercie donc de revenir à la charge avec votre question et vous confirme que j'ai exprimé maintes fois mon souhait d'avancer conjointement, avec la Région wallonne et la Communauté française, à une réforme partagée et concertée sur l'alternance, étant donné les nombreuses interactions au sein de nos structures bruxelloises. Nous recevons, en effet, environ 15 % de stagiaires wallons. Les stagiaires bruxellois vont également se former dans des centres dans le Brabant wallon et en province de Namur. Il faut donc logiquement penser cette alternance au sein de l'espace francophone. Une réforme concertée permettra d'éviter les doublons et de profiter des points forts de chacun.

Malheureusement, force est de constater que les prémices de discussion entre ministres-présidents de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas encore abouti.

À force de ne rien voir venir, tel Sœur Anne, j'ai décidé d'organiser une réunion, non pas au niveau des ministres-présidents, mais entre les ministres compétents, à savoir Mme Désir, Mme Morreale et M. Borsus, pour la Communauté française et la Région wallonne. Cette réunion, fixée à la fin du mois d'octobre, aura pour objectif d'échanger sur les attentes communes, les actions concrètes et le calendrier de travail à mettre en œuvre au profit de l'alternance. J'espère qu'ils répondront tous présents. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de cette rencontre. J'imagine que vous m'interrogerez début novembre pour connaître le résultat de cette rencontre, à moins que vous ne l'appreniez par la presse.

Nous réfléchissons de notre côté et nous balisons nos demandes et nos souhaits de Bruxellois dans cette réforme de l'alternance : quels sont les sujets dont nous souhaitons débattre ? Comment améliorer l'alternance pour en faire une filière d'excellence ?

De ce point de vue, nous avons manifesté un grand intérêt pour la réforme organisée en France et qui représente l'un des principaux succès de l'actuel Gouvernement. Cette réforme a vu le jour sous la précédente ministre du Travail, Mme Muriel Pénicaud. Nous avons notamment noué des contacts très féconds avec son ancien directeur de cabinet, M. Antoine Foucher, qui a porté la réforme de l'alternance chez nos voisins.

Mon cabinet a eu de nombreux échanges avec lui à propos de son expérience, de la stratégie qu'il a déployée et des enseignements que nous pourrions en tirer. Nous avons même évoqué l'hypothèse d'inviter ce spécialiste dans cet hémicycle afin que nous puissions nous inspirer de la réussite française.

Tels sont le calendrier et l'état des lieux de notre travail. Pour ma part, je souhaite que nous débloquions ce dossier et que nous travaillions ensemble à une réforme de l'alternance.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Je constate de petites avancées. Lorsque j'ai interrogé dernièrement Mme Désir, elle a confirmé sa participation à votre réunion. Espérons que les ministres wallons s'y joindront également. Les visions peuvent être différentes, mais c'est en discutant que nous pourrons parvenir à une harmonisation de la réforme. Il est essentiel d'avancer.

Pour ce qui est de la France, il est vrai que la déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoque les modèles allemand et suisse, mais c'est aussi important d'évaluer les enseignements à tirer du modèle français.

Je ne suis pas le seul à attendre cette réforme avec impatience. D'autres collègues wallons interrogent aussi régulièrement leur Gouvernement sur le sujet. Je ne

manquerai pas de revenir vers vous début novembre pour connaître les résultats de la réunion.

LES MESURES MISES EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE D'ANALPHABÉTISATION

Question orale de Mme Gladys Kazadi

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Mme la présidente.- Je vous rappelle qu'à la demande de l'auteure, la question orale est transformée en question écrite

QUESTION D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Delphine Chabbert.

LA FÉMINISATION DES FONCTIONS PUBLIQUES ET L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Question d'actualité de Mme Delphine Chabbert

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Fonction publique

Mme Delphine Chabbert (PS).- Ce mardi, un projet de décret portant sur le renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles a été voté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce projet met un peu d'ordre dans des pratiques qui, aujourd'hui, partent encore dans tous les sens. Non seulement il va aider à l'usage de l'écriture inclusive mais, très concrètement, il va aussi nous faire avancer vers une égalité réelle entre hommes et femmes.

Cela ne vient pas de nulle part, puisqu'un guide publié par la direction de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, intitulé « Inclure sans exclure », existe déjà. Il a pour vocation d'aider à utiliser l'écriture inclusive dans des institutions comme la nôtre ou au Gouvernement. Et il y a du travail!

Agir sur la langue n'est ni technique, ni formel, ni idéologique, mais très concret. Rendre les femmes visibles dans l'espace public, mais aussi dans la langue va permettre, par exemple, à des jeunes filles de se projeter dans des carrières, des professions et des secteurs habituellement masculins. C'est donc très important.

Avez-vous pris connaissance de ce décret ? Comment l'accueillez-vous ?

La ministre Linard a-t-elle pris contact avec vous au moment de ce travail, pour une harmonisation entre vos deux institutions francophones? Le Collège travaille-t-il sur un projet équivalent?

Des actions ont-elles été entreprises par votre administration pour faciliter l'usage d'un langage non excluant, singulièrement dans la fonction publique, dont vous avez la responsabilité ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Nous suivons avec attention l'évolution de ce décret en devenir : il a en effet été adopté en commission et le sera donc prochainement en séance plénière. Je ne peux aujourd'hui vous dire quelle piste sera privilégiée, mais des actions sont en cours et des contacts ont été pris. Nous n'avons pas attendu le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour

réfléchir et agir au sein de la Commission communautaire française.

Comme vous l'avez dit, la langue est le reflet d'une société. La société évolue et il doit donc en être de même pour la langue. Elle doit évoluer dans ses usages, mais aussi dans sa grammaire.

La cellule Egalité des chances et la cellule Communication de la Commission communautaire française travaillent déjà à ces questions afin de trouver un langage qui soit plus inclusif tout en restant accessible : inclure sans exclure. Cela requiert un travail très fin. La question de l'écriture inclusive et de l'intégration de la féminisation ne concerne pas exclusivement la question sur laquelle nous nous penchons de trop aujourd'hui, à savoir celle du point médian.

Un travail existe depuis longtemps au sein de la Commission communautaire française, par exemple sur l'utilisation du titre madame plutôt que mademoiselle, sur davantage de féminin là où dominent les termes masculins – notamment pour des fonctions – ou l'utilisation de termes plus neutres tels que la direction plutôt que le directeur, ou encore sur l'alternance de termes féminins et masculins dans une énumération qui comporte à la fois des hommes et des femmes.

La cellule Communication de la Commission communautaire française rédige actuellement un guide de bonnes pratiques, un lexique et une charte éditoriale qui seront diffusés à travers l'ensemble des services de la Commission communautaire française.

Des actions sont déjà en cours et seront approfondies à l'avenir. Nous suivons bien sûr de près les initiatives prises en Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce sujet.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je suis entièrement d'accord avec vous. C'est énervant de voir des débats aussi importants réduits à cette discussion autour du point médian!

Je trouve que le texte qui a été proposé en Fédération Wallonie-Bruxelles est intéressant. Il est mesuré. De plus, son objectif est vraiment d'assurer la lisibilité et d'encourager les locuteurs à s'exprimer de cette manière. C'est important,

d'autant plus qu'il ne cède pas aux exigences relatives à la visibilité des femmes. Il peut s'agir d'éléments très concrets ; vous les avez d'ailleurs énumérés. Ce n'est pas très compliqué et tout le monde peut y arriver en faisant preuve de bon sens.

Aujourd'hui, l'enjeu porte vraiment sur la lisibilité, l'adaptation au contexte et l'appropriation citoyenne par le plus grand nombre de personnes. J'en ai d'ailleurs parlé avec Laure Rosier, professeure de linguistique à l'Université libre de Bruxelles. Un grand champ s'ouvre devant nous, qui écrivons les lois. Une étape supplémentaire pourrait être de disposer de lois inclusives.

Mme la présidente.- Le Parlement francophone bruxellois fera de son mieux pour emboîter le pas.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 12h07.

Membres du Parlement présents : Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Aurélie Czekalski, Christophe De Beukelaer, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Zoé Genot, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Fadila Laanan, Véronique Lefrancq, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt et Alain Maron.

